

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 77 (2013)
Heft: 307-308

Artikel: La standardisation du français au Moyen Âge : point de vue scriptologique
Autor: Grübl, Klaus
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-842196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La standardisation du français au Moyen Âge : point de vue scriptologique

1. Introduction

En 2004, la question des origines du français standard a trouvé une nouvelle réponse par la publication d'un ouvrage monographique très favorablement accueilli par la critique¹ : dans sa *Sociolinguistic History of Parisian French*, R. Anthony Lodge tâche d'expliquer le caractère diatopiquement mixte ou neutre du français écrit, en faisant remonter cette variété, qui ne fut explicitement codifiée qu'au 17^e siècle, à un processus de *koïnésation orale* qui se serait produit aux 12^e et 13^e siècles dans la jeune capitale française. L'énorme croissance démographique que la ville de Paris connut effectivement au Moyen Âge central (cf. Bautier 1978; Baldwin 2010; Sohn 2012) a amené Lodge à mettre en parallèle le contexte historique parisien et des situations de contact linguistique bien décrites par la sociolinguistique moderne, à savoir la 'naissance de dialectes nouveaux' à la suite d'une immigration urbaine poussée (cf. Kerswill 2002; Kerswill/Trudgill 2005; Trudgill 2006). Comme les villes nouvelles du 20^e siècle, le 'creuset' parisien médiéval aurait mis en contact des locuteurs de différentes provenances dialectales qui s'accommodaient dans leurs échanges linguistiques quotidiens, processus d'où aurait émergé une variété parlée diatopiquement mixte, perçue par la suite comme sociolecte typique d'une certaine couche de la bourgeoisie parisienne. C'est ce parler urbain qui aurait été mis à l'écrit à la Chancellerie royale, institution dont on sait qu'elle a fortement contribué à la propagation d'un français écrit déjà relativement unifié à partir de la fin du 13^e siècle (cf. Lusignan 2003; Videsott 2013).

Dans ce qui suit, j'essaierai de montrer qu'en dépit du grand succès qu'elle a connu, la théorie lodgienne d'une origine orale et parisienne du français écrit rencontre de sérieux problèmes, tant au niveau méthodologique qu'empirique, au point qu'elle me paraît nécessiter une révision de fond. Cette conviction a mûri pendant l'élaboration de ma thèse de doctorat, consacrée à l'histoire de la *scripta* diplomatique de Beauvais (1241-1455) et, plus particulièrement, à la question de savoir quels étaient les contextes institutionnels qui ont favorisé, au cours de la période examinée, le refoulement progressif de

¹ Cf. Donaldson (2005); Ernst (2006); Winters (2006); Hunnius (2007); Milroy (2008).

traits graphématiques et morphologiques picards par une variété supra-régionale, précurseur du français standard (cf. Gröbl, sous presse). Cet objectif m'a conduit à m'interroger sur l'origine et sur la nature diasystématique de la variété qui a fini par supplanter les *scriptae* régionales du domaine d'oïl. Or, l'examen critique des hypothèses proposées jusque-là sur le sujet a révélé que les données dialectologiques et scriptologiques dont se sert Lodge (2004, 3-92) pour étayer son idée d'une koïnè orale préfigurant le français écrit sont en grande partie mal interprétées, voire erronées. Au niveau méthodologique, il s'avère qu'en se focalisant de manière exclusive sur les contacts linguistiques potentiellement survenus dans la langue parlée de Paris, Lodge méconnaît le rôle fondamental joué par la scripturalité littéraire et administrative dans la formation – *pluriséculaire*, *pluricentrique* et *involontaire* – d'une norme écrite d'envergure supra-régionale. Je souhaiterais néanmoins souligner que ma réflexion sur la standardisation médiévale s'inspire de la théorisation variationnelle développée par Anthony Lodge, à qui revient le mérite d'avoir repris cette question fondamentale de la linguistique historique jusqu'alors dominée par des mythes idéologisés. Même si je dois contredire l'argumentation de Lodge, je suis parfaitement conscient de la valeur de son travail, qui a permis de porter le débat sur un terrain proprement scientifique.

J'affirmerai donc que l'histoire du français écrit ne peut se réduire, en toute simplicité, à l'émergence relativement tardive d'un centre politique, à partir duquel la langue officielle, née de la bouche du peuple en moins d'un siècle et demi, aurait peu à peu conquis le royaume tout entier. Il conviendra, au contraire, de pousser plus loin la recherche sur les contacts au niveau de l'écrit, contacts qui ont sans aucun doute suscité la genèse d'une variété supra-régionale bien avant que les institutions royales n'adoptent le français comme langue administrative. Tout porte à croire, en effet, que les processus de nivellement linguistique dont est issu le français standard ont été engendrés dès le 12^e siècle par l'échange interrégional des manuscrits littéraires (cf. Greub 2007). Ce n'est qu'à partir de la fin du 13^e siècle que cette variété diatopiquement neutre a trouvé un moule institutionnel stabilisant, en tant que nouvelle 'langue du roi', qui, pour égaler son émule, le latin, dans le domaine juridique, devait assurer la fonction communicative et identitaire d'une langue pour ainsi dire 'nationale', écrite de façon uniforme dans toutes les provinces du royaume (cf. Lusignan 1999; 2003). Loin de reproduire littéralement un parler usité dans une seule communauté urbaine du vaste domaine linguistique concerné, le français royal s'appuie sur une longue tradition scripturaire à base pluricentrique qui se manifeste déjà bien avant le milieu du 13^e siècle et qui dépasse largement les limites du royaume (cf. Völker 2003; Gleßgen 2008). Les impulsions majeures vers la formation d'une koïnè française à portée

supra-régionale proviennent, on le sait, de régions autres que l'Île-de-France (cf. Pfister 1973; Fondet 1995). Mais la rencontre des variétés régionales qui déboucha sur le français royal du 14^e siècle, et sur le français écrit moderne, ne s'est pas produite par le biais d'importations dialectales dans la langue parlée de Paris; elle est le fruit de la *scripturalité*².

2. Révision de la thèse d'une koïnè orale parisienne à l'origine du français standard

Il est aujourd'hui établi que le français standard ne résulte pas de la mise par écrit d'un dialecte primaire, dont la forme spécifique s'expliquerait par l'évolution 'naturelle' à partir du latin parlé dans une aire donnée. Il est établi, de ce fait, que le 'francien', supposé comme base dialectale de la langue nationale par les philologues de la fin du 19^e siècle, n'a jamais existé en tant que variété autochtone, ni en Île-de-France ni ailleurs³. Comme la koïnè grecque ou le haut allemand, le français écrit se caractérise, en effet, par un curieux mélange de traits dialectaux, originaires de différentes régions du domaine d'oïl. Le français standard est donc le produit d'un *contact de variétés linguistiques*, processus à long terme dont les circonstances historiques – temporelles et spatiales, institutionnelles et discursives – restent à élucider.

Les premières études d'où il ressort clairement que la base du français écrit ne peut être identifiée à un dialecte 'pur' ont été réalisées dans le cadre des travaux pour l'*Atlas Linguistique et Ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais* (ALIFO = Simoni-Aurembou 1973a/1978⁴). Je me limiterai ici à présenter cinq traits linguistiques (cf. tableau 1) dont la variante standard se distingue nettement des formes vernaculaires qui ont été repérées, sous forme de vestiges, dans les enquêtes menées en Île-de-France par les collaborateurs de l'ALIFO, autour de l'an 1970. Ces traits sont précisément les mêmes auxquels fait appel Lodge (2004, 53-71) pour mettre en évidence son scénario d'une koïnéisation orale survenue dans le Paris médiéval. Cela me permettra

² Je voudrais chaleureusement remercier tous ceux qui m'ont guidé et conseillé, tant sur le plan scientifique qu'amical, pendant les longues années de la préparation de ma thèse de doctorat, tout particulièrement mon maître Wulf Oesterreicher, ainsi qu'Andreas Dufter, Martin-Dietrich Gleßgen, Maria Selig et Harald Völker. Je tiens à remercier également Jean-Paul Chauveau, Geoffrey Roger et Paul Videsott pour la discussion de mes thèses lors et à la suite du XXVII^e CILPR à Nancy, et mon collègue Benjamin Massot, qui s'est donné la peine de la révision stylistique du présent article.

³ Cf. Chaurand (1983); Bergounioux (1989); Cerquiglini (2007, 127-163); Grübl (sous presse, chapitre 3).

⁴ Cf. aussi [Simoni-]Aurembou (1973b et 1976); Fondet (1980 et 1995).

de discuter, dans les sections 2.1 à 2.3, l'origine des formes du français standard en question, en contrastant les hypothèses de provenance envisagées par Lodge et les résultats de mes propres recherches.

	Traits linguistiques	Variantes du français standard	Variantes dialectales en Île-de-France
1	[e] accentué en syllabe ouverte (p. ex. SÊTA(M) > <i>soie</i>) ou devant palatale (p. ex. TÊCTU(M) > <i>toit</i>)	<oi>, <ai>, <ei>, <e> [wa] (< [wɛ]) ou [ɛ]	[wɛ] ou [ɛ] (ou bien [we] ou [e]), sporadiquement [wa]
2	-ÊLLOS, -ÊLLIS	<eau> [o]	[jo]
3	3 ^e personne du pluriel, indicatif présent	-ent (amuï)	-ont [ɔ̃]
4	1 ^{re} personne du pluriel, subjonctif présent / indicatif ou subjonctif imparfait / conditionnel	-ions [jɔ̃]	-eins/-ains [ɛ̃]
5	3 ^e personne du pluriel, indicatif imparfait / conditionnel	-aient [ɛ]	-eint/-aint [ɛ̃]

Tableau 1: Variantes du français standard et variantes dialectales repérées en Île-de-France aux environs de 1970 (d'après [Simoni-]Aurembou 1973b et 1976; Fondet 1980 et 1995)

2.1 [e] accentué en syllabe ouverte ou devant palatale

La variabilité de ce trait vocalique a laissé ses traces jusque dans le français standard contemporain. Depuis la Révolution, le digramme <oi> correspond à [wa], variante populaire parisienne sous l'Ancien Régime, à laquelle s'opposait la prononciation 'aristocratique' [wɛ]. À côté de ces variantes, peut-être courantes à Paris dès la fin du 13^e siècle⁵, le français moderne connaît également la prononciation [ɛ] (graphiée <ai>, <e> ou <ei>), caractéristique des dialectes occidentaux et conventionnalisée dans la langue standard pour une série d'ethnonymes (*français, anglais*, etc.), pour les terminaisons verbales de

⁵ Cf. Michaëlsson (1959, 290-292); Rheinfelder (⁴1968, §§ 41sq.); Wüest (1979, 200; 1985, 241). Chauveau (2012) exprime de sérieuses réserves sur l'hypothèse traditionnelle selon laquelle [wa] aurait existé à Paris à une époque aussi précoce que la fin du 13^e ou le 14^e siècle. Cf., à ce propos, ci-dessous.

l'indicatif imparfait et du conditionnel ainsi que pour des mots isolés tels que *raie, monnaie, craie, faible, secret, tonnerre* ou *seigle*. Devant nasale sont de règle [ɛ̃] ou [ɛ], respectivement en position libre ou en position entravée (p.ex. *plein, pleine*) (cf. Wüest 1979, 198-204).

Concernant la variation dialectale en Île-de-France, [Simoni-]Aurembou (1973b, 383-385; 1976, 267-273 et carte 5 à la page 279) et Fondet (1995, 196-202) ont observé que [wɛ] prédominait dans les parlers des environs de Paris autour de l'an 1970, mais seulement à l'intérieur d'une zone s'étendant jusqu'à 40 kilomètres à l'ouest et jusqu'à 20 kilomètres au sud de la ville. Au-delà de cette limite, l'ALIFO montre une zone [ɛ] très compacte, surtout pour les aboutissements de [e] latin accentué devant palatale (*droit, froid, toit*), et même à l'intérieur de la zone [wɛ] limitrophe de Paris (près de Pontoise, par exemple), les cartes témoignent de la présence sporadique de formes en [ɛ], dans des mots comme *froid, toit* ou comme *croire, moi, toi*⁶.

Curieusement, les formes en [ɛ] étaient ressenties comme plus anciennes par les locuteurs aux endroits où elles étaient en concurrence avec [wɛ]. Dans ces aires conservatrices, [ɛ] apparaît surtout dans des proverbes et des expressions figées, ce qui laisse supposer que la monophthongue ne représente pas le résultat d'une réduction de [wɛ], mais qu'elle s'est développée directement à partir de [ej]. Dans le cas contraire, les diphtongues issues de [o] accentué devant palatale (p.ex. dans *croix, voix*) auraient également dû être réduites; mais ici, l'ALIFO donne [wɛ] sans exception (cf. aussi Wüest 1979, 200). [Simoni-]Aurembou (1976, 279) et Fondet (1995, 202) en arrivent à la conclusion que l'aire occidentale où [e] latin accentué en syllabe ouverte ou devant palatale a régulièrement abouti à [ɛ], forme partiellement adoptée en français standard, s'étendait originellement jusqu'aux portes de Paris, tandis que [wɛ], variante sans doute originaire du nord-est du domaine d'oïl, ne s'est affirmée que plus tard en Île-de-France. Cette position se trouve en accord avec une hypothèse déjà avancée par André Haudricourt selon laquelle la prononciation [ɛ] représenterait, dans le français parisien, une couche plus ancienne que la variante prestigieuse [wɛ], celle-ci n'ayant été introduite dans la ville qu'au 12^e ou au 13^e siècle, probablement en même temps que le digramme <oi>, typique des *scriptae* nord-orientales (cf. Pfister 1973). Haudricourt en déduit que le français parisien a été un 'parler récepteur' jusqu'au Moyen Âge tardif:

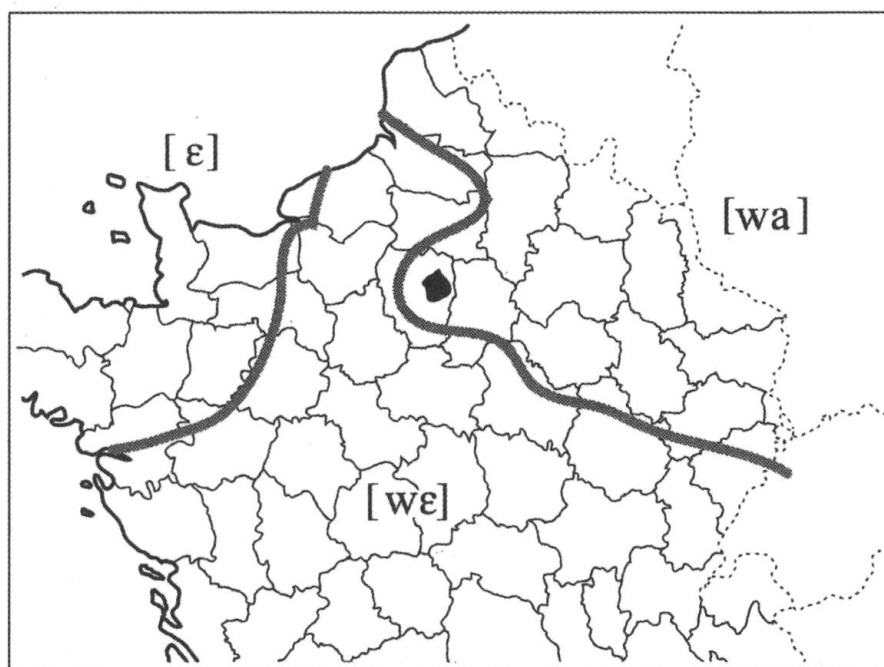
«L'évolution normale de *ei* à Paris était la confusion avec *ei* (issu de *ai*)⁷, de même que *e* de *vert* s'est confondu avec le *e* de *ver*. Il n'est pas vraisemblable que le

⁶ Les terminaisons verbales de l'imparfait et du conditionnel constituent un cas à part. Cf. ci-dessous, section 2.3.

⁷ Cf., par exemple, *plaie, mai, paix*, etc. [K.G.].

Parisien [*sic*] ait participé à l'évolution graduelle qui a amené, par exemple, de *rei* à *roi*. On doit supposer qu'il y a eu emprunt, à un autre dialecte, de formes déjà partiellement ou totalement mutées, tout comme nous constatons aujourd'hui que les patois empruntent au français, une par une, des formes qui leur sont étrangères. Certes, la notion du parler parisien comme parler récepteur ne va pas sans bouleverser un peu la conception que nous nous faisons aujourd'hui des rapports mutuels des parlers français. Mais il suffit de se rappeler que ce n'est qu'assez tard que le parler de la capitale s'est imposé nettement comme langue de la littérature et de la culture et l'on sera beaucoup plus tenté d'admettre que, sur un point de phonologie historique tel que celui qui nous a retenu ici, un parler autre que parisien ait pu fonctionner comme dialecte directeur.» (Haudricourt 1948, 218)

Or, les résultats obtenus grâce aux études basées sur l'ALIFO sont en contradiction avec le tableau dialectal, beaucoup moins détaillé, qui se dégage des cartes correspondantes de l'*Atlas Linguistique de la France* (ALF = Gilliéron/Edmont 1902-1910). C'est pourquoi Lodge (2004), qui s'appuie principalement sur les données de l'atlas national, en arrive à une interprétation sensiblement différente de celle proposée par [Simoni-]Aurembou (1973b; 1976) et par Fondet (1995). La comparaison des deux approches fait apparaître, en fait, que la carte générée par Lodge (2004, 64; cf. ci-dessous, «map 12») pour décrire la variation de [ɛ] ~ [wɛ] ~ [wa] dans le domaine d'oïl à la fin du 19^e siècle ne peut représenter des isoglosses au niveau des dialectes *primaires*.



Map 12. ALF 1047, *poire*

La carte montre une importante zone [wa], qui comprend toute la France orientale avec l'Île-de-France, à côté d'une zone [wɛ], encore plus vaste, embrassant une partie de la Picardie et les régions situées à l'ouest et au sud de l'Île-de-France, de sorte que le domaine de [ɛ] se trouve repoussé à l'extrême ouest, à peu près à la Basse-Normandie et à la Bretagne. Étonnamment, Lodge (2010a, 36) considère [wa] comme forme autochtone des dialectes orientaux, car il qualifie cette variante de « Incursion[s] from the east » et suppose que la 'bosse' formée par l'Île-de-France au côté ouest de la zone [wa] laisserait entrevoir « that these particular forms [c'est-à-dire [wa]; K.G.] entered Paris from the east ». Lodge voit donc dans le tracé des isoglosses modernes le reflet d'un mouvement migratoire médiéval.

En dialectologie, par contre, l'on est unanime à considérer que les formes en [wa], qui sont effectivement attestées dans l'ALF pour la France orientale, ne représentent pas une couche dialectale ancienne, mais des emprunts tardifs au français standard prononcé à la parisienne :

« Je suppose [...] que [wa] était à l'origine une prononciation essentiellement parisienne. La plupart des dialectes français périphériques sont restés fidèles à [wɛ]. Il est vrai que l'ALF atteste de façon sporadique des formes en [wa] dans presque tous les dialectes d'oïl, mais ce sont le plus souvent des formes parachutées, récemment empruntées. Au fond, comme le français a changé de norme à une époque relativement tardive, nous avons la rare chance de bien pouvoir distinguer les emprunts récents du fonds ancien des patois. » (Wüest 1979, 201)

De même, l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie* (ALCB = Bourcelot 1966/1969/1978), qui recouvre une grande partie du domaine duquel proviendrait [wa] selon Lodge, distingue différentes couches dialectales représentées par [wɛ] et [wa] :

« La prononciation <mwè/mwé> est courante dans les cantons de Givet et de Fumay [dans le nord du département des Ardennes; K.G.] [...] et en Belgique [...]; il en est de même dans l'ensemble de la Brie chez les personnes qui ont dépassé la soixantaine; bien plus, celles-ci emploient encore ces formes patoises dans la conversation française.

Dans le centre et le sud de la Haute-Marne, les types <mò/mô> sont exclusivement réservés au patois et meurent lentement.

Presque partout on tend à se rapprocher de la prononciation française <mwá>, mais dans certaines régions [...], on en reste à : <mwà> ou <mwǎ>. » (Bourcelot/Taverdet 1966, carte 98: « (Le) MOIS »)⁸

⁸ La variation de [wɛ], [wa] et d'autres formes est également attestée par les cartes 68 (*froid*), 193 (*ce soir*) et 651 (*poire*); cf. Bourcelot/Taverdet (1966/1969).

L'âge et le statut variationnel des formes dialectales coexistantes sont également pris en compte par [Simoni-]Aurembou (1973b, 385; 1976, 269) pour expliquer la présence synchronique de [ɛ] ~ [wɛ] ou de [wɛ] ~ [wa] à certains points d'enquête de l'ALIFO:

« Une chose est certaine, c'est que lorsque les témoins prononcent *wa/wè*, *wè* est senti comme plus ancien que *wa*, et lorsqu'ils prononcent *wè/è*, c'est *è* qui est senti comme plus ancien. » ([Simoni-]Aurembou 1973b, 285)

L'hypothèse de Lodge (2004, 90-92) selon laquelle [wɛ] serait la forme autochtone de l'Île-de-France, tandis que [ɛ] et [wa] y auraient été 'importées', au cours des 12^e et 13^e siècles, par des locuteurs dialectophones venus respectivement de l'ouest et de l'est du domaine d'oïl est donc infirmée par les données des atlas régionaux, qui permettent de distinguer différentes strates dialectales et de reconstruire des scénarios diachroniques assez cohérents. Quant à [wa], dialectologues et historiens de la langue s'accordent à y voir une innovation spécifique du parler parisien, d'origine sans doute plus tardive (cf. ci-dessous).

On retiendra que, selon toute vraisemblance, [ɛ] relève d'une couche dialectale ancienne en Île-de-France, au moins dans sa partie occidentale. La région était peut-être une zone de transition au Moyen Âge où les variantes [ɛ] et [wɛ] s'enchevêtraient, sans doute en fonction de différents contextes phonétiques (cf. Taverdet 1974; Chauveau 1989, 79-143). Ce qui est sûr, c'est que l'expansion croissante du digramme <oi> dans les manuscrits du 13^e siècle s'explique par le haut prestige culturel de cette variante originellement répandue en Flandre et en Picardie (cf. Pfister 1973, 244-246 et 252sq.; Monjour 1989, 21; Pfister 1993, 29sq.). Il est, cependant, très incertain que cette diffusion au niveau des *scriptae* ait entraîné un remplacement complet de [ɛ] par [wɛ] dans la langue parlée de Paris. Le fait que les deux variantes aient été adoptées dans la prononciation standard laisse plutôt supposer qu'elles ont coexisté pendant plusieurs siècles dans la capitale, en tant qu'allophones porteurs de différentes valeurs sociales.

« Les anciennes graphies *françois*, *estoit*, *monnoie*, etc. ne prouvent aucunement que le passage de *ei* à *oi* ait jamais été général en parisien. Il est vraisemblable que, dans tous ces mots et dans bien d'autres, les deux prononciations [à savoir [wɛ] et [ɛ]; K.G.] ont dû se maintenir côte à côte pendant assez longtemps. La vaste extension de la graphie par *oi* est le fait d'une époque où les formes de l'est avaient une valeur sociale supérieure, au XII^{ième} siècle la littérature est surtout champenoise, au XIII^{ième} siècle surtout picarde. » (Haudricourt 1948, 212)

Sous cet aspect, la répartition de [ɛ] et de [wa], qui a remplacé [wɛ], dans le système du français moderne est à même de conforter le scénario diachronique

envisagé par Morin (2008) où [ɛ(j)] représente la seule forme autochtone de l'Île-de-France qui a été partiellement supplantée par la prononciation docte [wɛ], d'origine picarde et associée au digramme <oi>.

«sauf dans des formes très fréquentes, comme les désinences de l'imparfait, dont la graphie s'est ajustée au cours du XVIII^e siècle (et encore plus tard dans le dictionnaire de l'Académie Française) (*il* *disoit* > (*il*) *disait*. » (Morin 2008, 2915)

Cette hypothèse gagne encore en plausibilité si l'on prend en considération la forme dialectale, oxytonique, de la 3^e personne du pluriel de l'indicatif imparfait (*ils diseint* [ɛ̃]; cf. ci-dessus, tableau 1, trait n° 5), où la présence de la consonne nasale interdit le passage à [oj] > [wɛ] (cf. *plein*). Si la variante [wɛ] n'est donc pas autochtone à Paris, mais une prononciation soutenue, 'importée' avec le digramme picard <oi>, [wa] pourrait représenter une prononciation approximative ('écorchée') de [wɛ] surgie seulement vers l'extrême fin du Moyen Âge. En suivant l'analyse graphématique de Chauveau (2012), qui réfute l'interprétation de <oa> (forme attestée dans les rôles de taille parisiens de la fin du 13^e siècle⁹, mais aussi dans des textes lorrains et normands) comme reflet précoce du parisianisme [wa], et en postdatant l'ouverture 'populaire' de [wɛ] en [wa] aux 15^e/16^e siècles, l'on comprendra que cette dernière variante n'a jamais eu de corollaire graphématique propre. Il se peut, en effet, qu'elle ne date que d'une époque où <oi> était déjà si bien établi à l'écrit qu'aucune nouvelle variante graphique n'a pu se développer, et cela d'autant moins pour une forme orale aussi stigmatisée¹⁰.

2.2 -ĒLLOS, -ĒLLIS

Concernant la variation [o] ~ [jo], la situation paraît assez claire, car dans tout le domaine recouvert par l'ALIFO l'aboutissement dialectal est [jo] (cf. [Simoni-]Aurembou 1973b, 387-390; cf. aussi Wüest 1979, 297sq. et 1985, 243; Lodge 2004, 69 et 92sq.). Cette prononciation (graphiée <iau>) servant à marquer le 'patois de Paris' dans les textes satiriques du 18^e siècle, Wüest (1985) suppose que la différence entre [o] et [jo] (ou bien de leurs formes anciennes, [eaw] et [jaw]) était de nature *diastratique* dans la ville de Paris. Cela est mis en évidence déjà par un commentaire métalinguistique de Théodore de Bèze :

⁹ Cf. Michaëlsson (1959, 290-292); Lodge (2004, 91sq.).

¹⁰ Cf. aussi Pope (1952, § 525): «In Late Middle French the modern lowered pronunciation *wa* made its appearance in vulgar speech, at first before *r*. This broad pronunciation, however, found no favour with the educated classes or the grammarians (Palsgrave excepted), in either the sixteenth or seventeenth century, and was not fully accepted until the upheaval of the Revolution had destroyed the old tradition [...].»

«Vitanda est autem vitiosissima vulgi Parisiensis pronuntiatio in hac triphthongo, nempe *l'iaue*, & *siau*, pro *seau*, *beau*, *ruisseau*, & similia.» (Bèze 1584, 52)

Pareillement, [Simoni-]Aurembou (1973b, 390) qualifie [o] de «prononciation savante», en opposition à la forme «populaire parisienne et provinciale» [jo]. La variante autochtone de l'Île-de-France semble donc avoir pris une valeur diastratiquement basse dans l'espace communicatif urbain, où elle se trouvait en concurrence avec la forme soutenue [o] (phénomène connu sous le nom de 'chaîne variationnelle'; cf. Koch/Oesterreicher ²2011, 16).

Alors que la recherche traditionnelle est donc unanime pour attribuer à [o] un statut variationnel haut par rapport à la forme rurale et indigène, [jo], Lodge (2004, 64sq.) envisage une origine dialectale pour [o] < [eaw] également, en supposant une provenance orientale :

«The origin of the undifferentiated variant ([o] < [əo] < [eaw]) is uncertain. It is possible that it was an endogenous innovation of upper-class Parisian speech. However, the concentration of monophthongal forms in dialects spoken to the east of Paris (and their presence in western dialects too) makes one suspect that an exogenous origin is in fact more plausible.» (Lodge 2004, 65)

Cette hypothèse se trouverait justifiée par les données de l'ALF, qui montre effectivement des formes éparses en [o] dans la partie est du domaine d'oïl. Or, si l'on compare le tableau dialectal qui ressort de l'ALF au témoignage plus fiable des atlas régionaux, il s'avère de nouveau que l'atlas national ne fait que relever des formes 'parachutées', récemment empruntées à la langue nationale. L'ALCB montre, en effet, une majorité de formes en [jo] pour le mot *ruisseau* (cartes 209/210); la diphtongue est exclusive pour *eau* (carte 315)¹¹. Même les cartes de l'ALF citées par Lodge (2004, 64sq.) à l'appui de sa thèse d'une zone dialectale [o] à l'est de Paris ne me paraissent pas permettre une telle interprétation. Il est vrai que pour *manteau* (carte 810) et pour *eau* (carte 432), l'ALF signale une majorité de formes en [o] dans les départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Marne et Aube ainsi que dans le sud de l'Aisne et dans le nord de la Haute-Marne. Dans le cas de *rideau* (carte 1157), par contre, [jo] est assez fréquent, et pour *seau*, on ne compte pas moins de 22 formes en [jo] ou en [jø] sur 24 points d'enquête que j'ai vérifiés dans les départements nommés ci-dessus.

¹¹ Il est vrai que les aboutissements de AQUA(M) n'ont pas encore été suffisamment expliqués (cf. Rheinfelder ⁴1968, §§541 et 544). Mais bien que *eau* ne soit pas un résultat de -ĒLLOS/-ĒLLIS, on peut supposer que le mot a rejoint le développement de ces formes à un certain point de son histoire. Cf., par exemple, le verdict de Bèze (1584, 52) cité ci-dessus.

Lodge (2004, 93) se réfère, en outre, à une série de cartes de l'atlas littéraire de Dees (1987, 129, 156 et 160) qui, selon lui, témoigneraient d'une forte présence de <eau> dans les manuscrits médiévaux originaires de l'est. Il est cependant incompréhensible que Lodge ait pu adopter une telle vision, car l'examen des cartes citées révèle une réalité parfaitement contraire¹²:

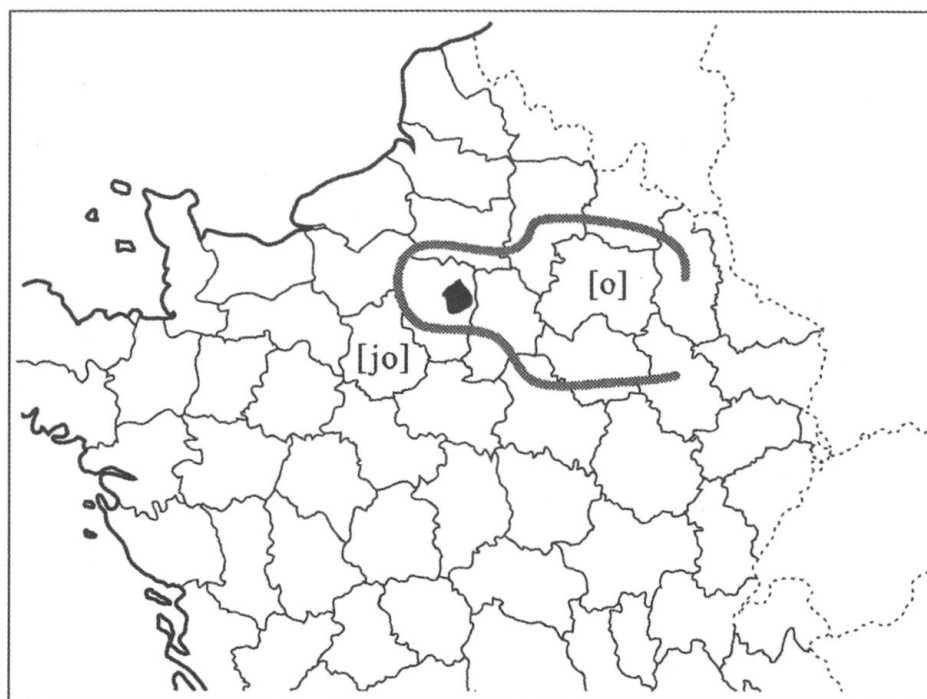
- pour le mot *château*, Dees (1987, 160) signale 100 % de graphies en <ia(u)>¹³ dans l'Aisne, la Marne, l'Aube et l'Yonne ainsi que 95 % de graphies en <ia(u)> dans la Haute-Marne;
- pour *beauté* (Dees 1987, 156), on relève 98 % (Aisne), 100 % (Marne), 83 % (Aube), 67 % (Yonne) et 77 % (Haute-Marne) de graphies en <ia(u)>;
- les adjectifs *beau* et *nouveau* (Dees 1987, 129) sont écrits en <ia(u)> à 100 % (Aisne), 100 % (Marne), 90 % (Aube), 100 % (Yonne) et 77 % (Haute-Marne).

Il est vrai que pour les départements situés encore plus à l'est (Moselle/Meurthe-et-Moselle, Vosges), Dees indique trois fois 0 % de <ia(u)> contre 100 % de <ea(u)>; mais ces chiffres ont été marqués d'un point d'interrogation dans l'atlas, parce qu'ils ne sont basés, dans chaque cas, que sur une ou deux occurrences. Ils sont d'ailleurs clairement contredits par la base de données des *Plus anciens documents linguistiques de la France* qui répertorie pour la Lorraine une majorité de formes en <iau>, surtout dans les toponymes en *Beau-* (cf. DocLing).

Lodge (2004, 65) ne semble pas lui-même considérer les contrées proches de l'aire germanique comme faisant partie de sa zone [o] hypothétique, telle qu'elle apparaît sur la carte correspondante, élaborée par lui à partir de la carte 812 de l'ALF (*manteau*; cf. ci-dessous, «map 13»). Comme il affirme que le mouvement migratoire à la base de l'accroissement démographique du Paris médiéval serait provenu surtout de l'arrière-pays urbain, c'est-à-dire de l'intérieur d'un cercle d'environ 70 kilomètres autour de la ville, il serait effectivement peu logique de prendre en compte les régions trop écartées du centre. Il faut remarquer, pourtant, que les départements champenois et lorrains où Lodge voit l'origine dialectale de [o] se trouvent, eux aussi, de loin en dehors du *hinterland* parisien...

¹² Cette erreur a déjà été signalée par Morin (2008, 2914).

¹³ Sont incluses des formes du cas sujet au singulier ou bien du cas régime au pluriel en <iax>.



Map 13. ALF 812, manteau

En se demandant pour quelles régions continentales Dees (1987) donne un taux de <ia(u)> réellement bas, on ne trouve que la Franche-Comté (entre 20 et 33 %) et la Wallonie (entre 0 et 36 %), qui ne sont toutefois pas connues comme des centres d'irradiation scripturaire au 13^e siècle. Par contre, les chiffres indiqués par Dees (1987, 129, 156 et 160) pour l'Angleterre (qui ne figure pas comme région dans le premier atlas de Dees 1980) sont, à mon avis, particulièrement intéressants : à part un taux de 100 % basé sur une seule occurrence de <ia(u)> dans le cas de *château*, les cartes signalent 0 % de graphies en <ia(u)> pour *beauté* (sur quatre occurrences au total) et 13 % de graphies en <ia(u)> pour *beau/nouveau* (sur six occurrences au total). Certes, l'apogée de la littérature anglo-normande était déjà passé au 13^e siècle, mais il est indubitable qu'après l'an 1204, l'on a continué à transcrire des manuscrits anglais en assez grand nombre dans le royaume de France, ce qui pourrait rendre crédible l'idée d'une influence anglo-normande sur les *scriptae* françaises des 13^e et 14^e siècles. Tandis qu'une évolution spontanée de [jaw] (monosyllabique) en [eaw] (disyllabique) ne paraît guère plausible phonétiquement (cf. Rhenfelder ⁴1968, § 324; Morin 2008, 2914), la préférence du moyen fran-

çais écrit pour la variante graphique <ea(u)> pourrait donc s'expliquer par le prestige littéraire ancien de celle-ci, probablement du fait même qu'elle n'avait pas de contrepartie dialectale dans la France médiévale, de sorte que [eaw] représentait un langage nettement châtié, réservé à la lecture à haute voix.

Le tableau suivant résume les pourcentages indiqués par Dees (1987) pour la variation graphique de <ia(u)> (contre <ea(u)>) dans les manuscrits littéraires du 13^e siècle. Je n'ai reproduit que les chiffres concernant les régions qui sont d'intérêt ici. Les départements orientaux, où Lodge localise l'origine dialectale de [o], apparaissent en gris clair; les régions pour lesquelles Dees signale un taux de <ia(u)> réellement bas apparaissent en gris foncé :

	<i>beau/nouveau</i>	<i>beauté</i>	<i>château</i>
Aisne	100	98	100
Marne	100	100	100
Aube	90	83	100
Yonne	100	67	100?
Haute-Marne	77	77	95
Moselle/Meurthe-et-Moselle	0?	0?	<i>pas d'occurrences</i>
Vosges	<i>pas d'occurrences</i>	0?	<i>pas d'occurrences</i>
Région parisienne	86	81	86
Wallonie	36	17	0?
Franche-Comté	20	25	33
Angleterre	13	0	100?

Tableau 2: Taux des graphies en <ia(u)> (contre <ea(u)>) dans les manuscrits littéraires du 13^e siècle d'après Dees (1987, 129, 156 et 160)

Pour autant, je n'oserais pas proposer une solution définitive à la difficile question de la réussite de <eau> comme variante graphique du français proto-standard. Les cartes de Dees (1987) nous apprennent que l'essor de <eau> au détriment de <iau> a été relativement tardif en France, ce qui vaut également pour les manuscrits originaires de Paris (cf. tableau 2, ci-dessus). Lodge (2004, 92sq.) signale encore 100 % de graphies en <iau> pour les chartes françaises expédiées au nom du Prévôt de Paris au 13^e siècle; même pour la période entre 1300 et 1365, le taux de <eau> n'excéderait pas les 9 % dans ce type de documents juridiques. Ce n'est que dans l'œuvre de Christine de Pizan, datant du

premier tiers du 15^e siècle, que Lodge constate un bouleversement avec 80 % de <eau> contre 20 % de <iau>.

Concernant la provenance de <eau>, une simple recherche que j'ai effectuée dans la *Base de Français Médiéval* (BFM) apporte néanmoins des indices en faveur de l'hypothèse formulée ci-dessus, selon laquelle l'Angleterre pourrait être la véritable région d'origine du trigramme, attribué par erreur aux *scriptae* orientales par Lodge. La BFM donne, en effet, 318 occurrences de *beau* qui ne se trouvent que dans trois manuscrits : *La vie d'Édouard le confesseur* (autour de 1245) de Matthieu Paris, *Le Livre de seyntz medicines* (1354) d'Henri de Lancastre et l'anonyme *Estoire de Griseldis en rimes et par personnages* (1395). Tandis que la provenance régionale de ce dernier texte n'a pas été vérifiée par l'équipe BFM, les textes de Matthieu Paris et d'Henri de Lancastre ont été classés « anglo-normand[s] » dans la rubrique « Dialecte »¹⁴. La graphie <eau> semble donc avoir été courante en Angleterre à une époque où elle ne l'était guère encore en France. Il faudra une étude pour élucider par quelle voie la variante graphique anglo-normande a fini par supplanter la graphie française traditionnelle et dialectalement fondée, <iau>, à une époque aussi tardive que les 14^e et 15^e siècles.

* * *

L'on a vu que l'hypothèse dialectale avancée par Lodge pour expliquer l'origine de [o]/<eau> et de [wa] s'avère intenable au niveau empirique. Sur le plan méthodologique aussi, l'argument géolinguistique suivi par Lodge me paraît hautement problématique. On a en effet du mal à comprendre pourquoi l'auteur cherche, comme à tout prix, une origine dialectale des variantes standard [o] et [wa], car, du moins pour ce qui est des environs de Paris, il reconnaît bien que les limites dialectales dont témoigne l'ALF pour la fin du 19^e siècle ne se prêtent pas telles quelles à une étude de dialectologie historique.

« It needs to be emphasised that the isoglosses traced out here depict the dialect situation as it was found by Gilliéron and Edmont in the late nineteenth century, not as it might have existed in medieval times. Isoglosses can and do move over time. » (Lodge 2010a, 36)

Ainsi, Lodge a parfaitement raison d'interpréter la 'bosse' formée par l'Île-de-France au côté ouest de la partie orientale du domaine d'oïl (cf. les cartes reproduites ci-dessus) comme la conséquence d'une diffusion des variantes urbaines, [o] et [wa], dans les parlers des environs de la capitale (« the hinter-

¹⁴ Cf. <http://bfm.ens-lyon.fr/IMG/pdf/Liste_BFM112.pdf> [dernier accès au fichier le 12 août 2013].

land dialect of Paris», abrégé en «HDP» par Lodge 2004, 57), qui connaissent originellement des formes dialectales différentes de la prononciation standard, à savoir [jo] et [ɛ]. La ‘bosse’ francilienne formée par les isoglosses correspondantes est donc sans aucun doute un phénomène au niveau des dialectes ‘tertiaires’, dû à des évolutions régiolectales postérieures à la formation de la variété standard. Cependant, concernant la *provenance* des variantes standard, se pose la question de savoir pourquoi, selon Lodge, ces formes auraient forcément leur origine à l’est de l’Île-de-France, dans une vaste aire dialectale étrangement homogène, d’où elles auraient été transportées vers la ville médiévale et où elles auraient évolué, par la suite, au même rythme qu’à Paris, pendant une période aussi longue que celle qui s’étend du 12^e (époque du transfert présumé de [o] et de [wa] vers l’ouest) jusqu’à la fin du 19^e siècle (coupe synchronique documentée par l’ALF).

«The particular bulge like configuration common to [...] these [...] isoglosses in the ALF has perhaps something important to say about the linguistic history of the region. It suggests that in each case one of the variants originated outside the HDP box, and that at some point it took root in Paris, from where it subsequently diffused out into a city’s immediate hinterland, to form a bulge visible on the modern dialect maps.» (Lodge 2004, 67; italiques par K.G.)

Il me paraît évident que, malgré les réserves qu’il exprime, Lodge succombe fatalement à la tentation de considérer les isoglosses modernes comme l’effet d’une migration médiévale, sans tenir compte du fait que l’ALF relève souvent des formes standard ‘parachutées’, même hors des régions limitrophes de Paris. La supposition de départ selon laquelle la présence moderne de certaines formes linguistiques à l’est de l’Île-de-France impliquerait leur existence au Moyen Âge n’a, en vérité, aucune plausibilité. Aussi séduisante que soit la ‘théorie de migration’, sur un plan général, pour expliquer le caractère composite du français, elle risque de s’effondrer, car elle part d’une hypothèse de base injustifiée et s’appuie sur des données qui la démentent à y regarder de plus près.

2.3 Morphologie verbale

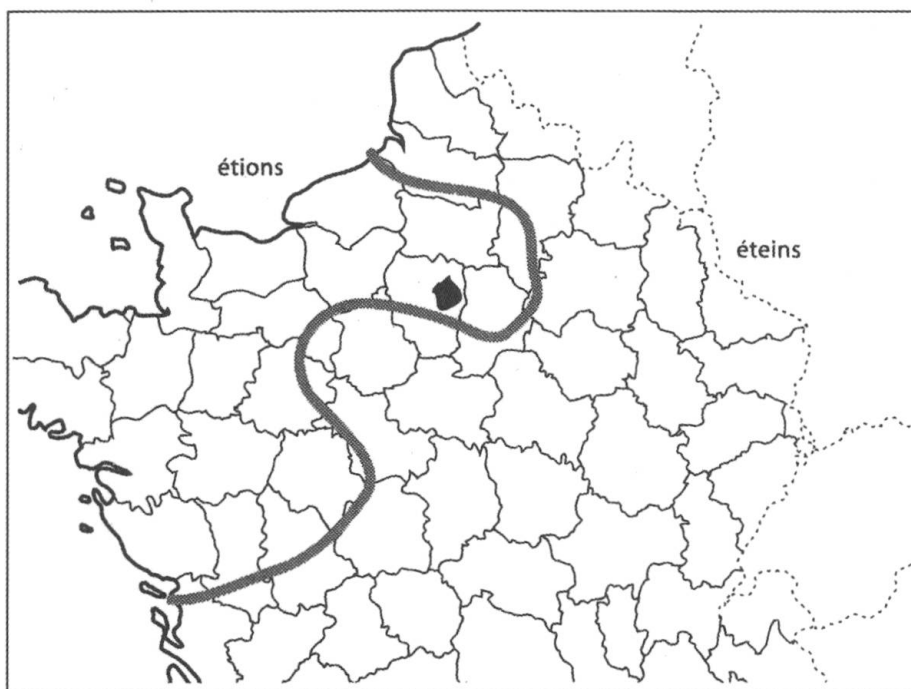
Curieusement, les désinences verbales du français standard présentées dans le tableau 1 (traits 3 à 5) sont aussi celles des dialectes normands (3^e personne du pluriel, indicatif présent: *ils chant-ent*; 1^{re} personne du pluriel, subjonctif présent / indicatif ou subjonctif imparfait / conditionnel: (*que*) *nous chant-ions*, *que nous chant-ass-ions*, *nous chant-er-ions*; 3^e personne au pluriel, indicatif imparfait / conditionnel: *ils chant-aient*, *ils chant-er-aient*). Par contre, les formes dialectales caractéristiques des anciens parlers

d'Île-de-France sont *ils chant-ont*, *nous chant(er/ass)-eins* et *ils chant(er)-eint*¹⁵. En fait, la forme oxytonique de la 3^e personne du pluriel du présent est largement attestée comme marque du 'patois de Paris' dans les textes littéraires analysés par Wüest (1985, 249), les anonymes *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps* (1649-1651) et *La pipe cassée* de Jean-Joseph Vadé (1719-1757). Fondet (1995, 194) signale aussi des formes de la 3^e personne du pluriel de l'imparfait en *-aint* dans les *Agréables conférences*.

La répartition géographique frappante des désinences verbales a amené Fondet (1995, 192-194) à la conclusion que les formes du français standard sont d'origine normande. Cette hypothèse est encore renforcée par la présence d'un *-d-* épenthétique dans les formes normandes du futur et du conditionnel, phénomène conventionnalisé dans le français standard, mais absent des anciens dialectes franciliens. Fondet (1995, 193) explique cette «étonnante convergence» par le fait que les plus importants centres littéraires du 12^e siècle se trouvaient en Normandie et en Angleterre. C'est grâce au poids culturel précoce de ces régions que les variantes occidentales des terminaisons verbales se seraient peu à peu imposées dans l'usage écrit de la France entière.

Chez Lodge (2004), la variation au niveau des terminaisons verbales reçoit une interprétation différente, même si l'auteur se réfère plusieurs fois à Fondet (1995). Malheureusement, il règne une certaine confusion surtout en ce qui concerne la variation des formes de la 1^{re} personne du pluriel, *-ions* ~ *-eins*, car, bien que la carte établie par Lodge (2004, 67; cf. ci-dessous, «map 15») sur la base de la carte 512 de l'ALF porte la légende «éteins» (on admettra, pour la désinence, une prononciation moderne [ɛ̃] < [ɛ̃jns]), c'est la forme *-iens* (on admettra [jɛ̃], provenant de [jɛ̃ns] ou bien d'une forme disyllabique, [i.(j)ɛ̃ns]) que l'auteur nomme dans le titre des chapitres correspondants de son livre. À la page 66, les variantes «*-iens/-eins*» sont même indiquées en alternative, mais il n'est pas expliqué en quoi pourrait consister leur différence. En revanche, les exemples que Lodge (2004, 89 et 178sq.) a pris dans des textes du 13^e, du 14^e et du 17^e siècle, ainsi que chez Agnel (1855, 54 et 60), représentent sans exception le type diphtongué (ou disyllabique) *-iens*, avec des variantes telles que *-ien*, *-iem*, *-yen*, *-iem(m)es* ou *-ia(i)ns*. Pareillement, Lodge (2004, 67sq.) parle d'abord de *-aint* [ɛ̃] comme terminaison de la 3^e personne du pluriel de l'indicatif imparfait, mais parmi les exemples cités aux pp. 70 et 177sq. figurent des formes en *-ien(t)*, *-ia(i)nt*, *-iont* et *-ions*.

¹⁵ Cf. Fondet (1995, 203, carte n° 1) et les cartes suivantes de l'ALF: 679 (*habitent*), 1064 (*portent*), 401 (*devaient*), 513 (*étaient*), 1366 (*viendraient*), 512 (*étions*), 515 (*serions*), 518 (*soyons*) et 100 (*ayons*).



Map 15. ALF 512, endings of the 4th person, imperfect tense

Certes, le polymorphisme dont les textes témoignent au niveau des désinences verbales est considérable et, de ce fait, difficile à cerner. Il aurait quand même été souhaitable que Lodge s'efforçât de mieux distinguer deux types de formes apparemment différents, avant d'en tirer des conclusions générales sur une question aussi complexe que celle de la formation du français standard. D'après Lodge, *-iens* (= *-eins*?) serait la désinence autochtone des dialectes franciliens (« HDP »; cf. ci-dessus) qui aurait été concurrencée dès le 13^e siècle par la forme occidentale *-ions*, établie dans la langue parlée de Paris suite à l'immigration de locuteurs dialectophones venus de l'ouest :

« the non-HDP 'western' variant *-ions* appears to have become established quite early in Parisian usage, alongside the HDP form *-iens*. However, competition between forms of the 4th person imperfect persisted for a long time. » (Lodge 2004, 89)

Or, cette interprétation est en désaccord avec les données dialectologiques dont nous disposons. Si l'on considère, dans un premier temps, les seuls résultats qu'ont apportés les enquêtes menées autour de 1970 dans le cadre du projet ALIFO, il s'avère que dans l'arrière-pays parisien l'ancienne terminaison dialectale de la 1^{re} personne du pluriel de l'imparfait et du conditionnel

était *-eins* [ɛ̃], non pas *-iens* [jɛ̃]¹⁶. Cela est confirmé par les cartes 512 (*étions*) et 515 (*serions*) de l'ALF qui donnent, elles aussi, uniquement des formes en [ɛ̃] pour la France centrale.

À la 1^{re} personne du subjonctif présent, [ɛ̃] s'est régulièrement développé à partir des formes de la 1^{re} ou de la 3^e conjugaison latine (excepté les radicaux en *-i-*) : CANTĒMUS > *chanteins*; MITTĀMUS > *metains*. Par contre, les terminaisons de l'imparfait et du conditionnel ne s'expliquent que par analogie avec des formes oxytoniques de la 3^e personne du pluriel (*chant(er)-aint*), dont les variantes régulières, paroxytoniques comme en français préclassique (*CANTĒBANT > *chantéjent*; *CANTĀRE HABĒBANT > *chanteréjent*), paraissent avoir été remplacées assez tôt en Île-de-France, probablement sous l'influence de la forme oxytonique du singulier (*chant(er)éjt*) (cf. Fouché ²1967, 241).

Qu'en est-il alors des formes en *-iens*, qui ne sont pas attestés pour l'Île-de-France dans l'ALIFO, mais qui sont effectivement des formes très fréquentes en ancien français, surtout dans les *scriptae* du nord et de l'est ? – Phonétiquement, la désinence s'est développée à partir de *-ĀMUS* après palatale ; elle est donc régulière dans les formes de l'imparfait et du conditionnel des verbes issus de la 2^e conjugaison latine (HAB-Ē-BĀMUS > *àv-e-āmus* > *av-(i-)jens*). Selon Rheinfelder (1967, § 433), cette terminaison, qui est le plus souvent traitée comme disyllabique dans la poésie en vers (cf. Pope ²1952, § 918 ; Fouché ²1967, 242), a été généralisée assez tôt en ancien français, de sorte qu'elle se trouve aussi et dès le début dans les verbes issus des 1^{re} et 4^e conjugaisons latines. En tant que désinence du subjonctif présent, *-iens* (monosyllabique) s'est développé à partir des terminaisons latines *-IĀMUS* ou *-ĀMUS* après palatale ; *-iens* est donc régulier pour les verbes issus des radicaux en *-i-* de la 3^e conjugaison latine (CAP-I-ĀMUS) ou des verbes de la 2^e conjugaison latine (*-EĀMUS*) ainsi que pour *être* (*sej-jens* < *SEJĀMUS¹⁷) et chez *avoir* (*aj-jens* < HABEĀMUS). D'après Rheinfelder (1967, § 428), la désinence aurait été généralisée, en raison de sa haute fréquence, pour tous les verbes au cours du 13^e siècle. Or, ces observations valent peut-être plutôt pour une forme idéalisée de l'ancien français écrit, de forte empreinte nord-orientale, que pour les dialectes d'Île-de-France. Il ne faut pas oublier, en effet, que la grammaire historique traditionnelle partait en principe de l'équation 'français = francien'. Fouché (²1967, 205) a tout de même envisagé une provenance orientale des « formes franciennes en *-iens* ».

¹⁶ Quant aux formes du subjonctif présent (ALF 518 et 100), cf. ci-dessous.

¹⁷ Cf., pour cette forme, Pope (²1952, § 919) ; Fouché (²1967, 206) ; Rheinfelder (⁴1968, §§ 101sq.).

Pour expliquer la terminaison moderne du subjonctif présent, *-ions*, on suppose un croisement de *-iens* (monosyllabique) et de *-ons*, variante occidentale qui s'explique par analogie avec les formes de l'indicatif (*CANTUMOS, selon le modèle de SUMUS)¹⁸. Mais ce n'est qu'au 15^e siècle que la nouvelle désinence a supplanté la variante orientale, *-iens*, comme terminaison du subjonctif présent. Dans les formes de l'imparfait et du conditionnel, *-ions* s'explique aussi par un croisement de *-iens* (initialement disyllabique) et de *-ons*. La nouvelle terminaison est déjà attestée dans la *Chanson de Roland* (cf. Pope ²1952, § 918), et il semble que son emploi à l'écrit a constamment augmenté au cours des 13^e et 14^e siècles. Elle s'est donc imposée avec une certaine avance par rapport aux nouvelles formes du subjonctif présent dont elle a sans doute favorisé l'essor.

Ce qu'il est important de retenir, c'est que jusque vers la fin du 13^e siècle, *-iens* était la forme *normale* des *scriptae* nord-orientales qui devait jouir du prestige littéraire des textes où elle était couramment employée, dans les romans de Chrétien, par exemple. Par contre, *-ions* se présente comme un compromis innovateur entre *-iens* et l'ancienne forme occidentale, *-ons*. Ce n'est qu'à partir du 13^e siècle que la nouvelle terminaison s'est peu à peu affirmée à l'écrit, au détriment de *-iens*. Les chiffres correspondants indiqués dans l'atlas de Dees (1980, 243) sont à cet égard univoques: pour la 1^{re} personne du pluriel de l'indicatif imparfait en *-iens* ont été relevés des taux de 100 % en Wallonie, dans le Hainaut, les Ardennes, la Marne et les Vosges; des taux entre 90 % et 94 % sont indiqués pour le Nord, la Meuse, la Moselle/Meurthe-et-Moselle, la Haute-Marne, la Bourgogne et la Franche-Comté. Même pour la Région parisienne, Dees signale encore 56 % de formes en *-iens/-iemes*, rapport variationnel qui est à peu près confirmé par les chiffres auxquels arrive Lodge (2004, 89) par son dépouillement des chartes expédiées au 13^e siècle par le Prévôt de Paris (66 % de *-iens/-iemes* contre 33 % de *-iom/-ions*). En se référant à Metzke (1881, 90sq.), Pope (²1952, § 907) suppose que *-iens* prédominait encore comme désinence du subjonctif dans les textes parisiens du 14^e siècle.

Il se pose maintenant la question du rapport qui existait entre les formes en *-iens* et celles en *-eins*, identifiées les unes aux autres par Lodge (2004, 66sq.). Vu que les atlas linguistiques attestent uniquement *-eins* comme variante dialectale des désinences de l'indicatif imparfait et du conditionnel (cf. Fondet 1995; ALF 512, 515), il paraît effectivement étrange que les textes satiriques modernes imitant le 'patois de Paris' emploient la désinence *-iens*, que j'ai qualifiée de variante prestigieuse des *scriptae* médiévales, comme forme orale

¹⁸ Cf. Pope (²1952, § 907); Fouché (²1967, 190 et 203); Rheinfelder (1967, § 426).

diastématiquement basse. Comment expliquer une telle inversion du marquage variationnel ?

À mon avis, nous disposons d'une clef interprétative pour la variation des formes en question grâce à l'analyse scriptologique de la plus ancienne charte royale en langue française qui nous soit transmise, de 1241 (cf. Videsott 2010; cf. aussi Lodge 2010a). En fait, les trois formes du subjonctif présent qui se trouvent dans cette charte (*metains*, *tesmognein*, *confermain*) peuvent être considérées comme des « formes orales caractéristiques pour l'Île-de-France » (Videsott 2010, 377), car, contrairement à *-iens*, ce type morphologique n'est que rarement attesté dans les textes médiévaux et trouve un parallèle frappant dans les formes de l'imparfait et du conditionnel repérées dans les dialectes modernes. Lorentz (1886, 42) a relevé des formes de l'imparfait et du conditionnel en *-eins* dans l'*Histoire de Saint Louis* de Jean de Joinville (cf. Wailly (éd.) 1874) ainsi que dans une charte française de 1281, insérée dans un *vidimus* royal en latin expédié, à son tour, en mars 1282 à Sermaises, dans le Loiret (« apud Sarmesias in Belsia »; Quantin (éd.) 1873, n° 708, 361-363). Dans la teneur de la charte vidimée sont attestées de nombreuses formes de l'imparfait en *-iens*, mais aussi quatre occurrences de *poveins* et une fois *teneeins*. Que ces formes aient déjà figuré dans la charte originale ou qu'elles aient été introduites dans le processus de recopiage est, dans ce cas-là, une question de moindre importance, car l'acte vidimé est un échange conclu entre Humbert de Beaujeu, connétable royal et seigneur de Saint-Maurice-Thizouaille (Yonne), et le chapitre cathédral d'Auxerre (Yonne). En fait, l'Auxerrois, région d'origine probable de la charte vidimée, fait également partie du domaine dialectal moderne de *-eins* (cf. Fondet 1995, 203; ALF 512, 515).

On peut par ailleurs exclure un développement de *-eins* [ɛ̃] à partir de *-iens* [jɛ̃]/[i.ɛ̃], puisque [jɛ̃] s'est monophthongué en français après palatale (*chier* > *cher*), mais justement pas devant une consonne nasale (*chien*). Je suppose donc que la différence entre *-eins* et *-iens* n'est pas d'ordre purement graphique, comme l'a soutenu Lorentz (1886, 42) par rapport à l'*Histoire de Saint Louis*, mais qu'il s'agissait de deux variantes *diasystématiquement distinctes* en Île-de-France. Cela est mis en évidence, à mon avis, par les cartes 518 et 100 de l'ALF qui donnent les formes régulières de la 1^{re} personne du pluriel du subjonctif présent des verbes *être* et *avoir*, respectivement [swɛjɛ̃] et [ɛjɛ̃], mais aussi *je seins* [sɛ̃] et *j'ains* [ɛ̃], variantes sans doute formées par analogie avec la forme oxytonique de la 3^e personne au pluriel, *ils seint* (cf. ci-dessus; Fouché 1967, 241; Fondet 1995, 195sq.). Le fait que les formes monosyllabiques soient uniquement attestées avec le pronom sujet de la 1^{re} personne du singulier les fait apparaître comme des variantes anciennes, typiquement dialectales (cf. Hausmann 1979). Fouché (1967, 241) a qualifié les formes oxy-

toniques de la 3^e personne du pluriel de « formes très anciennes ». En fait, la voyelle atone dans les formes du type *seint* (< *SEJANT) doit s'être amuïe avant la nasalisation de la diphtongue tonique au 9^e siècle. Il est vrai que [swɛjẽ] et [ɛjẽ] sont aussi majoritairement attestés avec le pronom *je/j'* dans l'ALF, mais on en trouve aussi des occurrences avec le pronom *nous*, ce qui permet de considérer ces formes comme plus jeunes que les variantes monosyllabiques. J'ai d'ailleurs exprimé mes doutes sur l'hypothèse que la diphtongue [wɛ] (< [oj] < [ej]) serait autochtone en Île-de-France (cf. ci-dessus, section 2.1). Sous cet aspect également, les formes disyllabiques me semblent représenter non pas des variantes dialectales anciennes, mais des emprunts au langage cultivé des classes supérieures parisiennes qui sont d'implantation plus récente en Île-de-France que les formes analogiques *je seins* et *j'ains*. Encore une fois : le fait qu'un développement comme celui de [swɛjẽ] ou [ɛjẽ] paraît 'régulier' (= 'français') aux yeux de la grammaire historique, ne dit en vérité rien sur le caractère autochtone des formes concernées en Île-de-France. Il faut se libérer ici du centralisme téléologique de la philologie traditionnelle¹⁹. Dans cette perspective, une forme de l'imparfait comme *poveins*, attestée quatre fois dans la charte d'Humbert de Beaujeu (cf. ci-dessus), représente un fort indice en faveur de l'hypothèse que *-eins* était la forme anciennement *générale* des dialectes centraux, car dans ce cas précis, l'aboutissement 'régulier' serait en *-iens* (*pov-(i)-iens* < POT-Ē-BĀMUS).

On retiendra que la vaste répartition de *-iens* dans les *scriptae* médiévales du nord-est interdit de mettre cette variante soutenue, d'envergure supra-régionale, sur le même plan que *-eins*, qui est une forme diatopiquement restreinte, spécifique de la France centrale. Il apparaît d'ailleurs que la désinence dialectale a rapidement disparu de la *scripta* royale vers la fin du 13^e siècle, ce qui montre que cette *scripta* était au début plus marquée au niveau diatopique et qu'elle a subi ensuite un processus de *dérégionalisation*, tout comme les autres *scriptae* oïliques. Il faudra une étude pour déterminer les emplois relatifs de *-eins* ~ *-iens* ~ *-ions* à différentes étapes de l'évolution de la *scripta* parisienne, surtout à travers la seconde moitié du 13^e siècle. Il me semble, toutefois, que la variation de *-eins* ~ *-iens*, caractéristique des textes centraux du 13^e siècle, témoigne de la coexistence de deux formes diatopiquement et diastratiquement bien différentes. Ce n'est que dans un deuxième temps que la nouvelle forme supra-régionale *-ions* a gagné du terrain dans les textes. Au subjonctif présent, il lui faudra plus d'un siècle pour supplanter *-iens* à l'écrit.

¹⁹ Cf. Gröbl (sous presse, chapitre 3). Cf. Oesterreicher (2007) pour une critique générale des tendances téléologiques dans l'historiographie des langues romanes.

L'on pourrait alors se demander si la variation *-iens* ~ *-ions* dont témoignent les textes satiriques imitant le 'patois de Paris' n'est pas un peu du même ordre que la variation *-eins* ~ *-iens* attestée dans les textes médiévaux. La question qui se pose est donc celle qu'on a déjà formulée ci-dessus : comment explique-t-on que la forme prestigieuse des *scriptae* médiévales du nord et de l'est, *-iens*, apparaît comme variante régionale et diastratiquement basse à l'époque moderne ? – La réponse pourrait venir de l'évolution de l'ancienne diphtongue nasale [ɛj] > [ɛ̃], qui paraît avoir commencé à se monophthonguer déjà au 12^e siècle (cf. Rheinfelder ⁴1968, § 206), mais dont la prononciation monovocalique ne s'est définitivement imposée qu'au 17^e siècle (cf. Morin 2008, 2920). Tant que la diphtongue a été prononcée, la désinence dialectale *-eins* [ɛj] doit avoir été ressentie comme fondamentalement différente de la désinence *-iens* [jɛ̃]. Mais au moment où [ɛj] s'est monophthongué en [ɛ̃], la différence par rapport à [jɛ̃] s'est réduite à la présence de la semi-consonne prévocale, ce qui peut avoir mené à l'identification des variantes *-iens* et *-eins* [(j)ɛ̃] et, par là, à une contamination de [jɛ̃] par la valeur diastratiquement basse de [ɛ̃]. L'existence moderne des formes [swɛjɛ̃] et [ɛjɛ̃] (ALF 518 et 100), qui semblent être des variantes dialectales plus jeunes en Île-de-France que *je seins/j'ains*, donne peut-être une piste pour comprendre la *dévaluation diasystématique* des formes verbales en *-iens*, refoulées de l'écrit par la nouvelle terminaison *-ions* entre le 13^e et le 15^e siècle. Que les textes satiriques des 17^e et 18^e siècles emploient la variante *-iens* pour mettre en scène le 'patois de Paris' (cf. Lodge 2004, 178sq.) pourrait s'expliquer par la plus grande saillance phonique de la terminaison diphtonguée. Or, Agnel (1855, 53-83) signale, lui aussi, uniquement des formes en *-iens* ou en *-ions* comme variantes employées par les paysans des environs de Paris au 19^e siècle. Il faudra donc admettre que la variante standard ait joué en faveur de *-iens*, à savoir par un 'recroisement' de *-ions*, cette fois-ci avec l'ancienne variante dialectale *-eins* [ɛ̃]. L'hypothèse selon laquelle la semi-consonne prénasale a été généralisée comme une sorte de *schibboleth* du 'patois de Paris' pourrait, en fait, être renforcée par les formes de la 3^e personne du pluriel de l'indicatif imparfait en *-ient* (cf. Lodge 2004, 70 et 177sq. ; cf. ci-dessus), car dans ce contexte morphologique la semi-consonne ne s'explique pas phonétiquement. Les atlas linguistiques donnent pourtant clairement, à quelques exceptions près, la monophthongue [ɛ̃] comme désinence dialectale, soit de la 1^{re}, soit de la 3^e personne du pluriel.

Face à ce tableau plutôt déconcertant, je ne prétendrai pas pouvoir donner une explication satisfaisante au problème épineux de la variation des terminaisons verbales en ancien et en moyen français. Pour le résoudre, il faudra procéder à des études très détaillées qui s'évertuent à synthétiser les données dialectales modernes, la variation dans les textes médiévaux pari-

siens et centraux, ainsi que les tendances à la standardisation supra-régionale dont témoigne la variation dans les autres *scriptae* oïliques. J'insisterai, en tout cas, sur une distinction consciencieuse des terminaisons *-eins* et *-iens*, dont le statut diasystématique respectif dans la *scripta* parisienne doit être reconstruit avec beaucoup de prudence. C'est à cet égard que la description de Lodge (2004) me paraît nécessiter une révision. Avant de s'interroger sur la provenance régionale de *-ions*, il conviendra, en fait, de présumer que *-iens* est aussi une variante 'importée' en Île-de-France. Le chapitre qui suit permettra de mettre en évidence, dans une perspective d'ensemble, que supposer une origine écrite de *-iens* – tout comme de *-ions*, de <eau> et de <oi> – est finalement beaucoup plus plausible que la thèse d'une provenance dialectale, d'«en bas».

3. Le rôle de la scripturalité dans la formation pluriséculaire d'une variété suprarégionale du français

La thèse d'une koïnè écrite, d'origine littéraire, à la base du mélange dialectal qui caractérise la variété standard du français a déjà été avancée par Cerquiglini (1991, 114-124; cf. aussi 2007, 165-214). Or, cette approche a été fermement réfutée par Lodge (2004, 71-76), surtout en raison de deux apories qu'elle impliquerait : le 'problème des données et de la chronologie' et le 'problème de l'implémentation'.

Pour Lodge (2004, 74sq.), le premier aspect contradictoire de l'hypothèse d'une koïnè littéraire médiévale réside dans le fait que nous n'avons guère de manuscrits originaux qui datent d'avant 1200, de sorte que nous manquons de base empirique pour mettre en évidence l'existence précoce d'une variété suprarégionale du français. De plus, les travaux de Dees (1980; 1985; 1987) et de Pfister (1993) n'auraient pas apporté d'indices en faveur d'une base linguistique commune des *scriptae* du 13^e siècle et, par là, démenti les idées de Remacle (1948). Il serait par principe plus plausible d'admettre une élaboration des *scriptae* à partir des niveaux local et régional, non pas la 'dialectalisation' secondaire d'une norme française préétablie.

La seconde aporie dénoncée par Lodge (2004, 75sq.) résulterait de l'impossibilité de savoir par quelle voie une norme littéraire se serait imposée 'par le haut' comme variété parlée non seulement des membres de la cour royale²⁰,

²⁰ Lodge se réfère ici aux fameux vers de Conon de Béthune («mon langaige ont blasme li François...») qui datent probablement d'autour de l'an 1180 (cf. Pfister 1973, 217sq.). Cf. Cerquiglini (2007, 176-182) pour une critique convaincante de l'interprétation traditionnelle du poème comme premier commentaire métalinguistique attestant la supériorité du français d'Île-de-France par rapport aux autres dialectes.

mais surtout du peuple parisien, vu que celui-ci était majoritairement composé d'illettrés au Moyen Âge. En fait, Lodge part de l'hypothèse qu'au bas Moyen Âge, une koïnè préfigurant le français était déjà la langue habituelle de la plupart des habitants de la capitale. Cette situation, irrémédiablement énigmatique du point de vue de la théorie d'une genèse littéraire du français, s'expliquerait aisément si l'on parlait de l'idée d'une formation de la koïnè en tant que variété parlée des Parisiens mêmes. Selon Lodge, cette variété dialectiquement mixte aurait émergé des échanges quotidiens de locuteurs dialectophones venus s'installer dans la ville, s'accommodant linguistiquement les uns aux autres dans le nouvel environnement. À partir des années 1240, la koïnè orale parisienne aurait été mise à l'écrit à la Chancellerie royale, d'où elle aurait été propagée par la suite comme *scripta* unitaire du royaume. C'est donc 'par le bas' que le français se serait imposé comme langue commune; il s'agirait d'emblée d'un «fait des locuteurs» (Lodge 2010b; ici 74, 15), des locuteurs parisiens, plus précisément.

«The fact remains [...] that both the standard language and the colloquial speech of Paris have long embodied the specific mixture of dialect forms we considered [...]. It is unlikely, on the grounds both of the chronology of the textual evidence and of the mode of implementation, that a written standard came first, to be subsequently extended to speech. On the other hand, the cartographical data we examined [...] make it look as though developments could have occurred the other way round: that dialect-mixing may well have happened first in the everyday speech of Paris, and that the 'new' spoken variety resulting from this provided the basis for subsequent elaboration and standardisation.» (Lodge 2004, 76)

Je ne nierai pas que le scénario d'un brassage dialectal survenu dans la masse des habitants de Paris apparaît, en principe, parfaitement probable, autant sur le plan historique (cf. Bautier 1978; Baldwin 2010; Sohn 2012) que sociolinguistique (cf. Kerswill 2002; Kerswill/Trudgill 2005). Pourtant, comme on l'a vu au chapitre précédent, les données dialectales et textuelles ne permettent le plus souvent pas de les interpréter du point de vue adopté par Lodge. Cela suggère que, même s'il est plausible, en principe, d'admettre la formation d'une variété parlée dialectalement neutre à Paris, il n'est peut-être pas judicieux de faire dériver de cette koïnè orale potentielle la *scripta* spécifique des institutions royales, qui a abouti au français standard. En fait, cette variété écrite a bien pu se développer indépendamment des contacts survenus dans le parisien oral, à savoir en tant que forme intermédiaire entre différentes *scriptae* régionales²¹. Sous cet aspect, on peut aisément éluder l'argument 'chronologique' de Lodge qui s'oppose à l'idée que les *scriptae* régionales ne seraient que des créations secondaires, issues de la 'fragmenta-

²¹ Cf. surtout Selig (2008).

tion' d'une norme littéraire préexistante. Sous ce même aspect, il me paraît également nécessaire de revenir sur la supposition qui est à la base de ce que Lodge appelle le 'problème de l'implémentation', à savoir sur l'hypothèse qu'à la fin du Moyen Âge les Parisiens auraient parlé une variété diatopiquement mixte que l'on pourrait identifier, plus ou moins, à la future variété standard :

«If we move forward, temporarily, to the end of the Middle Ages, it is clear that Parisian speech was indeed, by then, a mixed dialect (a koine) containing forms drawn from several regions of northern France. How did a supra-regional written koine believed to have emerged before the twelfth century come to be accepted as the spoken language of most Parisians by the end of the Middle Ages? [...] Writing need not remain a mere record, and can influence the community of speech [...], but it is doubtful whether, given levels of literacy in the thirteenth or fourteenth centuries, the prestige of vernacular written forms, and even familiarity with them, were sufficient for this to happen on a significant scale, even among elites.» (Lodge 2010a, 33)²²

Ici se pose la question de savoir comment Lodge a pu en arriver à la conviction qu'aux 13^e et 14^e siècles, la plupart des Parisiens parlaient déjà la variété dialectalement mixte dont serait issu le français écrit. Il me semble que Lodge fonde sa certitude principalement sur les chiffres qui résultent de son dépouillement des chartes expédiées par le Prévôt de Paris entre 1249 et 1365. Certes, Lodge n'ignore pas la difficulté qui consiste à reconstruire une variété parlée uniquement à partir de textes écrits. Mais, faute d'une meilleure base empirique, il procède quand même à une projection de la variation dont témoigne la langue des chartes parisiennes sur la langue parlée à la même époque dans la capitale, en invoquant le principe formulé par Dees (1985) selon lequel la langue des chartes médiévales laisserait entrevoir, dans une certaine mesure, les variétés parlées sous-jacentes.

«The written forms we encounter in these documents cannot be interpreted in a simple referential way. Medieval French spellings could stand for a multiplicity of pronunciations and could travel independently of speech. [...]

However, the fact that we are dealing with speech refracted through the prism of a writing system, and that the relationship between speech and writing was complex, does not mean that there was no relationship between the two codes, particularly in the early stages of the development of a writing system. When we encounter particular Old French spelling variants rather than alternatives, we must not infer that the writer intended particular pronunciations in each particular case, but, analysed quantitatively, we might expect that variation in the writing system do correlate in some measure with variation in the speech of the community.» (Lodge 2004, 84sq.)

Dans les grandes lignes, l'analyse quantitative à laquelle Lodge (2004, 88-93) soumet les actes de la Prévôté donne pour résultat que, au cours de

²² Cf. aussi Lodge (2004, 75).

la période examinée, la langue des chartes parisiennes s'est peu à peu rapprochée de la norme du français écrit moderne, en privilégiant de plus en plus les formes caractéristiques de celui-ci (*-ions*, <eau>, <oi>), au détriment des variantes qui ne sont pas entrées dans le système du français standard (*-iens*, <iau>) ou seulement dans une moindre proportion (<e>/<ei>/<ai>) et qui sont généralement considérées par Lodge comme des formes dialectales autochtones de l'Île-de-France²³. Les désinences verbales de la 3^e personne du pluriel du présent (*-ent*) et de l'imparfait (*-aient/-oient*) sont même exclusivement employées dès les plus anciennes chartes en français du Prévôt. Lodge en arrive à la conclusion que les variantes linguistiques orales qu'il associe aux formes graphiques qui sont en régression dans les textes (*-iens*, [jaw] > [jo], [ɛ] pour <e>/<ei>/<ai>) auraient peu à peu disparu de la norme du 'bon' parisien parlé, tel qu'il se serait formé par koïnésation au cours des 12^e et 13^e siècles, tandis que les variantes complémentaires (*-ions*, [eaw] > [o], [wɛ] pour <oi>) s'y seraient de plus en plus affirmées, si elles n'étaient pas exclusives dès les premiers textes (*-ent*, *-aient/-oient*).

«We saw that the Parisian writing system embodied a specifically Parisian mixture of dialect forms, and, while resisting the temptation to see these spellings naïvely as direct representations of speech, we followed Dees's thinking that variability in the writing system, analysed quantitatively, correlated up to a point with variation in speech. No valid reconstruction of the spoken language is possible, of course, but it would appear that koinésation in Paris occurred progressively, with different exogenous elements being absorbed into the Parisian system at different times.» (Lodge 2004, 102)²⁴

À mon avis, l'idée selon laquelle la réduction progressive de la variabilité de certains traits linguistiques à l'écrit témoignerait d'une réduction simultanée, voire primaire, des variantes concernées dans un certain registre du parisien parlé repose, en vérité, sur une *illusion d'optique*. En effet, ce que laisse entrevoir l'évolution de la *scripta* employée à la Prévôté de Paris n'est pas la stabilisation progressive d'une norme orale proto-française parmi les habitants de la capitale, mais, tout simplement, un effet de standardisation à l'écrit qui équivaut à un processus de *dérégionalisation* de la *scripta* parisienne, initialement plus fortement marquée au niveau diatopique.

Le principe formulé par Dees (1985) selon lequel la variation dans les chartes refléterait, dans une certaine mesure, la variation à l'oral vaut d'ailleurs uniquement dans une perspective synchronique. Ainsi, il est légitime de

²³ Cela ne vaut pas pour les représentants graphiques de [ɛ], que Lodge tient pour un apport dialectal de l'ouest.

²⁴ Cf. également Lodge (2010a, 40).

comparer différentes *scriptae* médiévales d'une même époque pour déterminer à quel point s'y manifestaient les réalités dialectales sous-jacentes. Dans une perspective diachronique, par contre, on ne peut pas mettre en parallèle *a priori* l'évolution à l'écrit et celle qui est potentiellement survenue à l'oral, car il faut s'interdire de comparer deux états historiques d'une *scripta* en partant de la supposition que l'oral aurait influencé l'écrit au même degré pendant toute la période examinée. En fait, la standardisation de l'écrit médiéval consiste précisément dans une *autonomisation croissante* du code graphique par rapport à ce qui se passait dans les variétés parlées. Faut-il rappeler qu'à la fin du 16^e siècle le français était quasiment figé à l'écrit, tandis que la très grande majorité des Français continuaient à parler des dialectes ou même des langues régionales ? Sous cet aspect, on ne voit pas la difficulté qu'un scribe parisien du 14^e siècle aurait eu à écrire <oi> et <eau>, mais à prononcer [ɛ] et [jaw] dans son langage habituel. D'ailleurs, les fameuses sources du 'patois de Paris', tel qu'il devait encore être courant dans la ville aux 17^e et 18^e siècles, montrent précisément que tous les Parisiens ne parlaient pas le français jusqu'à une époque bien postérieure au Moyen Âge tardif.

L'hypothèse de Lodge selon laquelle à la fin du Moyen Âge le peuple parisien parlait un dialecte urbain relativement stable dont la configuration spécifique aurait préfiguré le français standard repose, on l'a vu, sur une projection injustifiée des données textuelles sur les caractéristiques de la langue parlée. Dans ce contexte, Völker (2011, 101sq. et 107) a tout à fait raison de souligner, en se référant au modèle de Haugen (1983), que la 'diffusion' de la variété standard dans l'oralité des masses est, même en France, un phénomène des 19^e et 20^e siècles, tandis que la 'sélection' et la 'codification' de la norme sont des processus généralement contrôlés par une petite élite intellectuelle ou politique qui agit loin et indépendamment des locuteurs. Videsott (2013 ; ici, 3-49 ; cf. surtout 35sq.) a tout récemment montré que la *scripta* de la Chancellerie royale ne se confondait pas, au 13^e siècle, avec les *scriptae* des 'lieux d'écriture' mineurs de Paris et de l'Île-de-France. Il apparaît, au contraire, que la *scripta* royale tendait à réaliser un compromis linguistique d'envergure supra-régionale, tandis que la variété du français employée par les institutions locales était encore plus proche du dialecte parlé en Île-de-France et restait, de ce fait, à l'écart du grand processus de nivellement linguistique en cours.

Concernant, encore une fois, la *scripta* de la Prévôté de Paris dont Lodge (2004) a étudié l'évolution diachronique, le processus de dérégionalisation linguistique qu'on peut observer dans les chartes me semble parfaitement s'accorder avec l'histoire de cette institution. À ne pas confondre avec la Chancellerie, où étaient rédigés les actes expédiés au nom du roi même, la Prévôté était une institution de la juridiction gracieuse du roi qui siégeait au Châtelet.

La compétence territoriale de ce service notarial pour l'authentification des actes privés se limitait au début à Paris et à 116 communes situées dans les environs de la ville²⁵. Or, Lusignan (2003, 63sq.) a observé que le rayon d'activité de la Prévôté s'est considérablement élargi sous Philippe le Bel (1285-1314), de sorte que les actes passés au Châtelet provenaient désormais du royaume entier. Les chartes émanant de la Prévôté sont d'ailleurs rédigées en français presque exclusivement à partir des années 1260. Carolus-Barré (1963, 422; 1976, 153sq.) supposait même que l'usage innovateur du français au Châtelet a fait décliner le notariat épiscopal et archidiaconal à Paris qui est resté attaché trop longtemps au latin. En tout cas, il y a un parallèle frappant entre l'élargissement de la portée communicative des actes rédigés à la Prévôté à partir des années 1280 et la qualité du français employé dans les chartes: plus on communiquait à un niveau supra-régional, plus on évitait les formes linguistiques trop spécifiquement locales.

L'an 1280 marque, en outre, le début d'une innovation institutionnelle dont l'importance pour l'histoire de la standardisation du français doit, à mon avis, être considérée comme centrale. À partir de cette date ont été établies dans le royaume entier des institutions royales de juridiction gracieuse organisées selon le modèle de la Prévôté de Paris. Ce nouveau service notarial, assuré au sein du réseau administratif des baillages et prévôtés royaux, a rapidement connu un grand succès, sans doute en raison de l'usage exclusif qu'il faisait du français dans les actes, comme au Châtelet. Monfrin (1972, 53) a retenu l'an 1270 comme date limite du projet d'édition des *Plus anciens documents linguistiques de la France*, de crainte que le tournant administratif et diplomatique dont témoignent les documents postérieurs aux années 1270 ne prive ceux-ci de leur intérêt dialectologique²⁶:

«Comme les actes émanés de bureaux d'écritures [*sic*] des bailliages et prévôtés sont toujours en français, on pourrait penser que la dialectologie va y gagner. Malheureusement le personnel qu'emploient ces bureaux n'est pas forcément un personnel local; les officiers royaux des baillages, dont la carrière se poursuit parfois en des lieux divers, amènent souvent leurs clercs avec eux. De plus, ces services sont en relation constante avec la cour royale et les bureaux parisiens. Il est à craindre qu'ils ne s'efforcent d'éliminer les caractères trop voyants d'un dialecte particulier. Et ces actes, répandus par milliers, donnent très vite le ton. [...] Si bien qu'en gros, vers 1280, les chartes cessent d'être, pour le dialectologue, une source de premier ordre.» (Monfrin 1972, 53sq.)

La standardisation linguistique dans l'écrit documentaire va donc de pair avec la centralisation administrative du royaume, poussée en avant surtout à

²⁵ Cf. Carolus-Barré (1963; 1976).

²⁶ Cf. aussi Videsott (2013; ici, 4sq.).

partir des années 1280. Mais loin de propager un modèle linguistique diatopiquement restreint, de souche parisienne, le français employé par les institutions royales est effectivement une langue « à vocation commune »²⁷ qui paraît se faire l'émule du latin, en lui arrachant son privilège jusque-là incontesté d'universalité spatiale et temporelle. Selon Lusignan (1999, 123), le français royal du 14^e siècle « apparaît comme une langue uniforme sans ici ni ailleurs, à l'image de la souveraineté royale qui s'affirme uniment sur l'ensemble de la France ; il est la langue identitaire du roi. »

Or, même si le français des institutions royales semble réaliser, pour la première fois, un parfait équilibre entre les langues d'écriture régionales (qui ne cessent toutefois d'être employées, dans des contextes diplomatiques hors l'emprise du pouvoir royal)²⁸, cette langue unitaire s'inspire néanmoins d'une longue tradition de supra-régionalité qui se manifeste déjà dans l'écrit documentaire de la première moitié du 13^e siècle, hors du royaume de France, ainsi que dans les textes littéraires.

Concernant la langue juridique d'avant 1250, on peut renvoyer aux études de Lanher (1975 ; 1986) et de Gleßgen (2008) sur les plus anciennes chartes en français de Lorraine. De ces travaux, il ressort clairement que déjà dans les années 1230 et 1240 la langue employée dans les actes issus des grandes chancelleries lorraines s'inscrit dans une forte tendance supra-régionale et latinisante, tandis que les actes rédigés par des bureaux d'écriture mineurs ou par des scribes libres sont le plus souvent imprégnés de dialectalismes.

« [...] si telle charte, généralement issue d'une grande chancellerie, ne compte que peu de traits dialectaux, telle autre, due à la main d'un scribe qui rédige pour le compte d'une personnalité de moindre importance, traduit une méconnaissance non négligeable de la 'bonne' langue écrite française. [...] Là, un scribe 'savant', passant selon le besoin de son métier du latin au français, et utilisant dès lors une langue plus artificielle, collant au latin, déjà étymologique et très proche de la *koiné* utilisée sur l'ensemble du domaine français ; ici, un scribe sans grande culture, ou même sans connaissance autre que celle d'une graphie très élémentaire, et transcrivant de façon plus phonétique, sans référence aucune à un étymon latin sous-jacent. » (Lanher 1975, XXXVI sq.)

La neutralisation de la langue au niveau diatopique paraît donc correspondre systématiquement à un marquage diastratiquement haut des textes.

²⁷ Je reprends ici une expression de Cerquiglini (1991, 114).

²⁸ Je renvoie ici à l'analyse de mon corpus beauvaisien (1241-1455). En effet, les chartes issues de la chancellerie épiscopale de Beauvais montrent les principales marques picardes jusqu'aux années 1370/1380. De facture généralement très professionnelle, ces documents paraissent arborer leurs picardismes avec fierté ; ils témoignent, par là, d'une orgueilleuse identité seigneuriale, parfaitement enracinée dans la tradition locale. Cf. Grübl (sous presse, chapitre 5).

Inutile de dire que ce procédé fonctionnait tout indépendamment d'un modèle linguistique central ou parisien, étant donné qu'avant les années 1240, la langue vernaculaire ne s'employait pas à l'écrit en Île-de-France. Les données textuelles soutiennent, au contraire, l'idée d'un 'paysage scriptural' essentiellement *pluricentrique*. Selon Gleßgen (2008, 522), des variantes typiquement picardes ou bourguignonnes disposaient «de suffisamment de prestige pour être introduites en Lorraine»²⁹.

Lanher (1986, 123) observe, par ailleurs, que la langue des chartes issues des grandes chancelleries lorraines s'est sensiblement régionalisée à la fin du 13^e siècle. On pourrait supposer que cette tendance s'expliquerait surtout par l'appartenance de la Lorraine au Saint-Empire. Or, les plus anciennes chartes françaises rédigées à la chancellerie épiscopale de Beauvais sont aussi moins dialectales que celles qui datent des années 1280 à 1380 (cf. Gröbl, sous presse, chapitre 5)³⁰. Il ne faut donc pas penser que la standardisation linguistique survenue dans les actes de l'administration royale ait dès le début affecté la pratique des scribes des autres lieux d'écriture. Il est, au contraire, possible qu'une grande chancellerie seigneuriale élabore dans un premier temps une norme linguistique propre, d'empreinte régionale, pour n'adopter que beaucoup plus tard la *scripta* supra-régionale du roi. Le fait que les plus anciens textes soient généralement moins dialectaux que les textes plus récents montre d'ailleurs que l'idée d'une régionalisation secondaire des *scriptae* n'est pas inappropriée en soi. Certes, elle semble contredire le principe de l'élaboration pluricentrique de la langue vernaculaire ; elle paraît, par contre, logique si l'on prend en compte le modèle du latin qui a fortement influencé la rédaction et la mise à l'écrit des plus anciennes chartes en français.

Pour ce qui est des textes littéraires, Greub (2007) a montré que le recopiage des manuscrits dans des régions dialectalement différentes de leur région d'origine favorisait sans doute le maintien dans les textes des formes linguistiques supra-régionales tandis que les formes dialectalement trop spécifiques risquaient d'être remplacées par des variantes neutres.

«[...] il y a inégalité entre la tendance à la neutralisation des formes spécifiques et la tendance à la spécification des formes neutres : celle-ci est très faible, tandis que la première est relativement forte. Cela découle logiquement du fait qu'il n'y a écart

²⁹ Kristol (1989 ; ici 53, 366) donne des exemples très convaincants du rayonnement de la *scripta* picarde dans l'Angleterre de la fin du 14^e siècle.

³⁰ Selon Carl Theodor Gossen, cette observation vaut pour les chartes picardes en général : «On pourrait presque dire que la *scripta* franco-picarde se picardisa de plus en plus au cours du XIII^e siècle» (Gossen 1956, 104). C'est par là que s'expliquerait l'impression que les traits dialectaux «ne semblent que greffés sur [un] fonds commun français» (Gossen 1956, 101).

entre les deux pôles du diasystème, et, par conséquent, pression systémique vers une modification, que dans le cas de formes spécifiques. Tendanciellement [*sic*], et toutes choses égales par ailleurs, une copie sera donc plus neutre linguistiquement que le texte copié. [...]

Il convient de souligner que cette neutralisation est indépendante de toute volonté délibérée de donner au texte copié une plus grande aptitude à la communication à distance, ou de le rendre plus conforme à un modèle (parisien) préexistant. » (Greub 2007, 431sq.)

La circulation surtout des plus fameux textes, qui étaient recopiés maintes et maintes fois, a donc très probablement suscité la formation *involontaire* d'une norme linguistique diatopiquement neutre déjà avant le 13^e siècle. En fait, même si Dees (surtout 1985) a toujours nié l'existence d'une koïnè française supra-régionale avant 1300, son constat que la langue des manuscrits littéraires du 13^e siècle était moins dialectale que celle des chartes rédigées à la même époque peut être considéré comme une reconnaissance implicite du plus haut degré de standardisation dans les textes littéraires³¹.

Certes, l'hypothèse de Cerquiglini (1991, 118sq.) selon laquelle un «illustre françois» aurait été délibérément créé et 'mis au point' comme une «langue des lettres et des lettrés» par des clercs de l'époque carolingienne a besoin d'être relativisée. Pourtant, on aurait tort de refuser tout net l'idée d'un nivellement linguistique précoce dans le domaine littéraire, engendré par l'échange interrégional des manuscrits et des scribes³². Il va sans dire que, comme dans le cas des chartes de la première moitié du 13^e siècle, ce processus de standardisation était de nature essentiellement pluricentrique. Dans la future recherche sur la question, il conviendra surtout de déterminer de quelles régions provenaient, selon les époques, les impulsions standardisantes

³¹ Cf. Wüest (2003, 216). Völker (2003, 60, note 260) fait remarquer que l'impression du haut degré de dialectalité que donnent les chartes dépouillées pour le premier atlas de Dees (1980) s'explique surtout par le fait que Dees n'a retenu pour son corpus que des actes qui s'inscrivaient dans un cadre local précis. Ce procédé était sans doute motivé par la nécessité pratique d'une localisation certaine des textes; il a tout de même eu pour effet que les actes d'une portée communicative plus large, qui emploient tendanciellement un français moins dialectal, se trouvaient *a priori* exclus du corpus. – Cf. Goebel (2011) pour une comparaison dialectométrique des deux atlas de Dees (1980 et 1987).

³² Concernant la pratique des scribes médiévaux, Schøsler (2005) nous livre un bel exemple de l'effet involontairement standardisant que pouvait avoir le choix de telle ou telle forme linguistique lors du recopiage d'un manuscrit. – La recherche sur la standardisation du moyen haut allemand est aujourd'hui plus avancée que ne l'est la recherche analogue en romanistique. En fait, les médiévistes germanistes sont généralement d'accord pour admettre l'existence au 13^e siècle d'une norme littéraire supra-régionale, constituée surtout d'éléments alémaniques orientaux et bavarois. Cf. Gärtner (2004, 3030sq.).

majeures. Traditionnellement, on retient l'empire Plantagenêt et la Picardie comme régions directrices respectivement du 12^e et du 13^e siècle³³. Comme on a vu au chapitre 2, les désinences verbales du français standard et le trigramme <eau> paraissent être de provenance occidentale ou anglaise; <oi> est, par contre, un digramme typiquement picard.

On retiendra que l'uniformisation du français écrit qui est visiblement promue dans les actes issus des institutions royales à partir des années 1280 n'est pas le point de départ absolu du grand processus de nivellement linguistique qui a abouti, en dernière instance, au français standard moderne. Comme on l'a vu, la tendance à la neutralisation des formes dialectales est déjà caractéristique de certains spécimens de l'écrit documentaire de la première moitié du 13^e siècle, et elle paraît dès lors assurer un marquage diastratiquement haut des textes. Même si les bases de données textuelles dont nous disposons aujourd'hui³⁴ n'ont pas encore été suffisamment explorées pour qu'on puisse formuler des hypothèses précises, tout porte à croire que les effets de nivellement linguistique qui s'observent dans les plus anciennes chartes françaises sont l'écho d'un processus de standardisation dans le domaine littéraire qui est dû surtout à la circulation des plus fameux textes de la littérature courtoise et qui était probablement à l'œuvre dès le 12^e siècle. Il est même établi que déjà à l'époque carolingienne, l'insertion d'éléments romans dans les chartes latines entraînait la stabilisation de certaines conventions graphématiques³⁵. En fait, cette chronologie est la seule plausible si l'on tient compte de l'histoire de l'élaboration de la langue vernaculaire. Pour comprendre le long processus de la standardisation du français médiéval, il faudra suivre l'histoire de celui-ci dès son emploi systématique dans les nouveaux genres textuels de la littérature en langue vernaculaire³⁶, sinon depuis ses plus anciennes attestations à l'écrit :

«L'élaboration d'une tradition écrite vernaculaire est un processus ancien. Nous avons toutes les raisons de croire que celle-ci commence de manière systématique dès le IX^e siècle à travers la mise à l'écrit des toponymes vernaculaires en contexte

³³ Cf. Wacker (1916); Delbouille (1970, 195). Cf. aussi Lusignan (2012, 45-53) pour l'importance capitale de l'Angleterre dans l'élaboration du français littéraire médiéval.

³⁴ Ici, je pense surtout à l'édition électronique des *Plus anciens documents linguistiques de la France* (DocLing) et au *Nouveau Corpus d'Amsterdam* (cf. Kunstmann/Stein (ed.) 2007).

³⁵ L'étude des toponymes vernaculaires en contexte latin réalisée par Carles (2011) sur un corpus auvergnat (9^e-11^e siècles) montre que la mise en place d'un système graphématique occitan commence effectivement dès la Réforme carolingienne. L'élargissement de cette étude sur un corpus lexical pangalloroman, actuellement en cours, montre une cohérence de fait entre les domaines d'oc et d'oïl.

³⁶ Cf. Oesterreicher (2013).

latin [...]. Ces formes ponctuelles constituent un véritable laboratoire d'expérimentation graphématique pour les scribes depuis la Réforme carolingienne. Le réseau scriptologique de la langue d'oïl se constitue très probablement comme celui de la langue d'oc dès l'époque pré-textuelle, bien avant les textes écrits pleins du XII^e siècle, de nature littéraire ou religieuse. En français, les chartes n'interviennent qu'après ces deux étapes (toponymes en contexte latin, puis textes littéraires). On comprend mieux le degré de développement des conceptions de norme dans les grands lieux d'écriture, dans la mesure où celles-ci ont été forgées à travers plusieurs siècles déjà, avant de se trouver cristallisées dans ces documents juridiques.» (Gleßgen 2008; ici 72, 522)

4. Conclusion

On a vu que l'hypothèse d'une koïné orale parisienne à l'origine du français standard se heurte à de sérieux problèmes, tant au niveau empirique que méthodologique; elle est, dès lors, intenable et doit être remplacée. Même si l'étude de Lodge (2004) a donné des impulsions très précieuses à la recherche sur l'histoire du *parisien parlé*, il est évident que l'histoire du *français écrit* ne peut se réduire à l'essor tardif de Paris en tant que centre politique du royaume. En se limitant aux seuls textes administratifs parisiens, qui sont les plus tardifs en langue vernaculaire de tout le domaine d'oïl, et en expliquant leurs particularités linguistiques dans les seuls termes de la 'sociolinguistique urbaine', on nierait toute une tradition de l'écrit vernaculaire qui a atteint son apogée littéraire déjà un siècle avant que les premières chartes en français soient écrites à Paris, et qui reste foncièrement pluricentrique au moins jusqu'à la fin du 14^e siècle³⁷.

À mon avis, il faut distinguer clairement l'histoire de la prononciation du français, d'une part, et l'évolution de son système morphologique et graphique, d'autre part. Le cas de l'allemand standard me paraît à cet égard révélateur, car cette variété écrite s'est formée de manière pluricentrique au cours des 14^e et 15^e siècles, tandis que sa prononciation orthoépique n'a été réglementée que beaucoup plus tard et sur un modèle tout à fait artificiel d'allure septentrionale qui n'a aucun rapport avec les régions orientales du centre et du sud où cette langue a été élaborée à l'écrit et dont elle possède les principaux traits dialectaux³⁸. On peut accepter que l'histoire de la prononciation du français

³⁷ Lusignan (2004, 225-231) montre que les villes des communes picardes ont encore longtemps gardé leur autonomie linguistique à l'écrit. Cf. aussi Lusignan (2012, 145-185).

³⁸ Cf. Besch (1967; 2003). Il est intéressant, par ailleurs, que l'on ait aussi proposé pour l'allemand l'hypothèse d'une koïné orale à l'origine de la variété standard. Cette koïné se serait formée au Moyen Âge en Haute-Saxe et en Silésie, régions

soit étroitement liée à la ville de Paris et aux processus de nivellement linguistique à l'oral qui sont probablement survenus dans la capitale à partir du 12^e siècle. Par contre, la 'substance' graphique, morphologique et certainement aussi lexicale³⁹ du français doit être considérée dans le vaste contexte historique de l'élaboration pluricentrique d'une tradition vernaculaire écrite ; c'est un système, semble-t-il, qui s'est formé indépendamment de ses réalisations phonétiques potentielles⁴⁰.

Dans cette perspective, la distinction notionnelle entre 'koïnésation' et 'standardisation', telle qu'elle a été proposée par Lodge (2010b et 2011), me paraît plutôt dommageable pour la description des processus de nivellement qui étaient à l'œuvre dans le français écrit médiéval. En effet, la 'koïnésation' – en tant que forme de contact de différentes variétés diatopiques – n'est pas un phénomène exclusif de l'oral. Comme le montre, encore une fois, l'histoire du haut allemand, la formation d'une variété écrite d'envergure supra-régionale représente un contexte privilégié pour la rencontre, le mélange et le nivellement des *scriptae* régionales. À l'époque prémoderne, la 'standardisation' – en tant que stabilisation d'une variété de référence – ne peut donc être conçue comme une mesure délibérée, visant à l'imposition 'par le haut' d'un modèle linguistique tout fait. Elle est plutôt un automatisme, un effet involontaire⁴¹, résultant de la concurrence de différents centres de la scripturalité dont le poids relatif peut changer selon les époques et selon les genres textuels. Toujours est-il que l'action simultanée de différents lieux d'écriture favorise précisément la 'koïnésation' linguistique, c'est-à-dire le mélange et la neutralisation réciproque des *scriptae* régionales⁴². Autrement dit : le fait que les variétés standard des grandes langues européennes soient le plus souvent des formes intermédiaires entre différentes variétés régionales s'explique logiquement par la nature pluricentrique du long processus d'élaboration d'une tradition vernaculaire écrite. Le cas de l'italien, où une variété relativement bien

nouvellement colonisées aux 11^e et 12^e siècles par des germanophones venus de l'ouest (cf. Frings 1936). Or, cette hypothèse a été fortement relativisée par son auteur même (cf. Frings/Schmitt 1944) et passe depuis longtemps pour obsolète.

³⁹ Cf. Baldinger (1962 ; ici 26, 309-330).

⁴⁰ Cf. Gleßgen (2012), qui souligne notamment la relative autonomie de la variation graphématique et morphologique dans l'écrit médiéval par rapport à l'oral.

⁴¹ Il serait sans doute préférable d'employer le terme allemand *Überdachung* ('chapeautage par une variété qui sert de toit linguistique'), de Kloss (1978), qui a l'avantage de ne pas suggérer des actions délibérées de planification linguistique.

⁴² Cf. Gröbl (2011) et Gröbl (sous presse, chapitre 2) pour un modèle permettant de distinguer différents types de koïnes historiques selon le critère de leur genèse à un stade d'élaboration nul ou précoce (généralement oral) ou à un stade d'élaboration plutôt avancé (généralement écrit).

définie au niveau diatopique, le florentin littéraire, a été imposée de manière pour ainsi dire hégémonique, me paraît, en fait, plutôt exceptionnel. Le français standard est à l'évidence du même type que l'allemand, une langue écrite dialectalement composite par formation pluricentrique.

Université de Munich

Klaus GRÜBL

5. Références

- Agnel, Émile, 1855. *Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris*, Paris, Schlesinger/Dumoulin.
- ALCB = Bourcelot, Henri, 1966/1969/1978. *Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie*, 3 vols., Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, Atlas linguistiques de la France par régions.
- ALF = Gilliéron, Jules / Edmont, Edmond, 1902-1910. *Atlas linguistique de la France*, 35 fascicules, Paris, Champion.
- ALIFO = Simoni-Aurembou, Marie-Rose, 1973a/1978. *Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais (Île-de-France, Orléanais, Perche, Touraine)*, 2 vols., Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, Atlas linguistiques de la France par régions.
- Baldinger, Kurt, 1962. «L'Importance de la langue des documents pour l'histoire du vocabulaire gallo-roman (Le Champ onomasiologique du *roturier*)», *RLiR* 26, 309-330.
- Baldwin, John W., 2010. *Paris, 1200*, Stanford, Stanford University Press [édition française 2006, Paris, Flammarion].
- Bautier, Robert-Henri, 1978. «Quand et comment Paris devint capitale», *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France* 105, 17-46.
- Bergounioux, Gabriel, 1989. «Le francien (1815-1914): la linguistique au service de la patrie», in: *Mots. Les langages du politique* 19, 23-40.
- Besch, Werner, 1967. *Sprachlandschaften und Sprachausgleich im 15. Jahrhundert. Studien zur Erforschung der spätmittelhochdeutschen Schreibdialekte und zur Entstehung der neuhochdeutschen Schriftsprache*, Munich, Francke, Bibliotheca Germanica, 11.
- Besch, Werner, 2003. «Die Entstehung und Ausformung der neuhochdeutschen Schriftsprache/Standardsprache», in: Besch, Werner / Betten, Anne / Reichmann, Oskar / Sonderegger, Stefan (ed.), *Sprachgeschichte. Ein Handbuch zur Geschichte der deutschen Sprache und ihrer Erforschung*, 2., vollständig neu bearbeitete und erweiterte Auflage, 4 vols., Berlin/New York, de Gruyter, Handbücher zur Sprach- und Kommunikationswissenschaft, 2.1-4, vol. 3, 2252-2296.

- Bèze, Théodore de, 1584. *De Francicæ Lingvæ Recta Pronvntiatione Tractatus*, Genève, Vignon [réimpression 1970, Menston/Yorkshire, The Scolar Press, European Linguistics 1480-1700, 4].
- BFM = *Base de Français Médiéval* <<http://bfm.ens-lyon.fr/>>.
- Carles, Hélène, 2011. *L'émergence de l'occitan pré-textuel: analyse linguistique d'un corpus auvergnat (IX^e-XI^e siècles)*, Strasbourg, SLR/ELiPhi.
- Carolus-Barré, Louis, 1963. «L'organisation de la juridiction gracieuse à Paris, dans le dernier tiers du XIII^e siècle. L'Officialité et le Châtelet», *Le Moyen Age. Revue d'Histoire et de Philologie* 69, 417-435.
- Carolus-Barré, Louis, 1976. «L'apparition de la langue française dans les actes de l'administration royale», *Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1976*, 148-155.
- Cerquiglini, Bernard, 1991. *La naissance du français*, Paris, Presses Universitaires de France (*Que sais-je?*), 2576.
- Cerquiglini, Bernard, 2007. *Une langue orpheline*, Paris, Éditions de Minuit, Paradoxe.
- Chaurand, Jacques, 1983. «Pour l'histoire du mot 'francien'», in: Deparis, Claude / Dumas, Françoise / Taverdet, Gérard (ed.), *Mélanges de dialectologie d'oïl à la mémoire de Robert Loriot*, Fontaine-lès-Dijon, Association Bourguignonne de Dialectologie et d'Onomastique, 91-99.
- Chauveau, Jean-Paul, 1989. *Évolutions phonétiques en gallo*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, Sciences du langage.
- Chauveau, Jean-Paul, 2012. «Graphies médiévales et données dialectales modernes: le graphème parisien <oa> pour <oi>», in: Barra-Jover, Mario / Brun-Trigaud, Guy-laine / Dalbera, Jean-Philippe / Sauzet, Patrick / Scheer, Tobias (ed.), *Études de linguistique gallo-romane*, Vincennes, Presses Universitaires de Vincennes, 103-115.
- Dees, Antonij, 1980. *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13^e siècle*. Avec le concours de Pieter Th. van Reenen et de Johan A. de Vries, Tübingue, Niemeyer (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 178).
- Dees, Antonij, 1985. «Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français», *RLiR* 49, 87-117.
- Dees, Antonij, 1987. *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*. Avec le concours de Marcel Dekker, Onno Huber et Karin van Reenen-Stein, Tübingue, Niemeyer (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 212).
- Delbouille, Maurice, 1970. «Comment naquit la langue française?», in: [sans éditeur], *Phonétique et Linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*. Ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique, vol. 1, Lyon/Strasbourg, SLR, 187-199.
- DocLing = Gleßgen, Martin-Dietrich (ed.), ²2013. *Les plus anciens documents linguistiques de la France. Édition électronique*. Collection fondée par Jacques Monfrin, poursuivie par M.-D.G.; première édition (2009) en collaboration avec Françoise Vielliard et Olivier Guyotjeannin; nouvelle édition entièrement revue et élargie, en collaboration avec Frédéric Duval et Paul Videsott <www.mediaevistik.uzh.ch/docling>.

- Donaldson, Bryan, 2005. Compte rendu de Lodge (2004), *Journal of Sociolinguistics* 9, 286-288.
- Ernst, Gerhard, 2006. Compte-rendu de Lodge (2004), *Zeitschrift für romanische Philologie* 122, 725-731.
- Fondet, Claire, 1980. *Dialectologie de l'Essonne et de ses environs immédiats*, 2 vols., Lille/Paris, Université de Lille III/Champion.
- Fondet, Claire, 1995. «Contribution à la question des origines du français: quelques aperçus à partir de la dialectologie de l'Essonne», in: Tamine, Michel (ed.), *Parlure Champagne – Ardenne. «Ces mots qui sont nos mots». Mélanges d'Histoire de la Langue française, de Dialectologie et d'Onomastique offerts au Professeur Jacques Chaurand*, Charleville-Mézières, Institut Charles-Bruneau, Les cahiers de l'Institut Charles Bruneau, 189-206.
- Fouché, Pierre, 1967. *Le verbe français. Étude morphologique*, Paris, Klincksieck, Tradition de l'Humanisme, 4.
- Frings, Theodor, 1936. *Die Grundlagen des Meißnischen Deutsch. Ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte der deutschen Hochsprache*, Halle-sur-Saale, Niemeyer.
- Frings, Theodor / Schmitt, Ludwig Erich, 1944. «Der Weg zur deutschen Hochsprache», *Jahrbuch der deutschen Sprache* 2, 67-121.
- Gärtner, Kurt, 2004. «Grundlinien einer literarischen Sprachgeschichte des deutschen Mittelalters», in: Besch, Werner / Betten, Anne / Reichmann, Oskar / Sonderegger, Stefan (ed.), *Sprachgeschichte. Ein Handbuch zur Geschichte der deutschen Sprache und ihrer Erforschung*, 2., vollständig neu bearbeitete und erweiterte Auflage, 4 vols., Berlin/New York: de Gruyter, Handbücher zur Sprach- und Kommunikationswissenschaft, 2.1-4, vol. 4, 3018-3042.
- Gleßgen, Martin-Dietrich, 2008. «Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du XIII^e siècle», *RLiR* 72, 413-540.
- Gleßgen, Martin-Dietrich, 2012. «Trajectoires et perspectives en scriptologie romane», *Medioevo Romanzo* 36, 5-23.
- Goebl, Hans, 2011. «Die beiden Skripta-Atlanten von Anthonij Dees (1980 und 1987) im dialektometrischen Vergleich: eine erste Bilanz», in: Overbeck, Anja / Schweickard, Wolfgang / Völker, Harald (ed.), *Lexikon, Varietät, Philologie. Romanistische Studien. Günter Holtus zum 65. Geburtstag*, Berlin/New York, De Gruyter, 665-677.
- Gossen, Charles Théodore, 1956. «Considérations sur le franco-picard, langue littéraire du moyen âge», *Les Dialectes belgo-romans* 13, 97-121.
- Greub, Yan, 2007. «Sur un mécanisme de la préstandardisation de la langue d'oïl», *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 102, 429-434.
- Grübl, Klaus, 2011. «Zum Begriff der Koine(isierung) in der historischen Sprachwissenschaft», in: Dessì Schmid, Sarah / Hafner, Jochen / Heinemann, Sabine (ed.), *Koineisierung und Standardisierung in der Romania*, Heidelberg, Winter, *Studia Romanica*, 166, 37-64.
- Grübl, Klaus, sous presse. *Varietätenkontakt und Standardisierung im mittelalterlichen Französisch. Theorie, Forschungsgeschichte und Untersuchung eines Urkundenkorpus aus Beauvais (1241-1455)*, Tübingen, Narr, *Romanica Monacensia*, 83.

- Haudricourt, André G., 1948. «Problème de phonologie diachronique (français *ei* > *oi*)», *Lingua. International Review of General Linguistics* 1, 209-218.
- Haugen, Einar, 1983. «The Implementation of Corpus Planning: Theory and Practice», in: Cobarrubias, Juan / Fishman, Joshua A. (ed.), *Progress in Language Planning. International Perspectives*, Berlin, etc., Mouton (Contributions to the Sociology of Language, 31), 269-289.
- Hausmann, Franz Josef, 1979. «Wie alt ist das gesprochene Französisch? Dargestellt speziell am Übergang von *j'allons* zu *on y va*», *Romanische Forschungen* 91, 431-444.
- Hunnius, Klaus, 2007. Compte rendu de Lodge (2004), *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 117, 198-202.
- Kerswill, Paul, 2002. «Koineization and accommodation», in: Chambers, J.K. / Trudgill, Peter / Schilling-Estes, Natalie (ed.), *The Handbook of Language Variation and Change*, Malden (Mass.), etc., Blackwell (Blackwell Handbooks in Linguistics), 669-702.
- Kerswill, Paul / Trudgill, Peter, 2005. «The birth of new dialects», in: Auer, Peter / Hinskens, Frans / Kerswill, Paul (ed.), *Dialect Change. Convergence and Divergence in European Languages*, Cambridge, Cambridge University Press, 196-220.
- Kloss, Heinz, 1978. *Die Entwicklung neuer germanischer Kultursprachen seit 1800*, Düsseldorf, Schwann (Sprache der Gegenwart, 37).
- Koch, Peter / Oesterreicher, Wulf, 2011. *Gesprochene Sprache in der Romania. Französisch – Italienisch – Spanisch*, Berlin/New York, de Gruyter (Romanistische Arbeitshefte, 31).
- Kristol, Andres Max, 1989. «Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au moyen âge: le témoignage des manuels d'enseignement du français écrits en Angleterre entre le XIII^e et le début du XV^e siècle», *RLiR* 53, 335-367.
- Kunstmann, Pierre / Stein, Achim (ed.), 2007. *Le Nouveau Corpus d'Amsterdam. Actes de l'atelier de Lauterbad, 23-26 février 2006*, Stuttgart, Steiner (Beihefte zur Zeitschrift für französische Sprache und Literatur. Neue Folge, 34).
- Lanher, Jean, 1975. *Documents linguistiques de la France (série française). Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département des Vosges*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique.
- Lanher, Jean, 1986. «Dialectalismes lorrains et moyen français», in: Bonnet, Jean-Marie (ed.), *De la plume d'oie à l'ordinateur. Études de philologie et de linguistique offertes à Hélène Naïs*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, *Verbum*. Revue de Linguistique publiée par l'Université de Nancy II, 8, 123-132.
- Lodge, R. Anthony, 2004. *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lodge, R. Anthony, 2010a. «The Sources of Standardisation in French – Written or Spoken?», in: Ingham, Richard (ed.), *The Anglo-Norman Language and its Contexts*, York, York Medieval Press, 26-43.
- Lodge, R. Anthony, 2010b. «Standardisation, koinéisation et l'historiographie du français», *RLiR* 74, 5-26.

- Lodge, R. Anthony, 2011. «Standardisation et Koinéisation: Deux approches contraires à l'historiographie d'une langue», in: Dessì Schmid, Sarah / Hafner, Jochen / Heinemann, Sabine (ed.), *Koineisierung und Standardisierung in der Romania*, Heidelberg, Winter, *Studia Romanica*, 166, 65-79.
- Lorentz, Albert, 1886. *Die Erste Person Pluralis des Verbums im Altfranzösischen*. Abhandlung zur Erlangung der Doctorwürde bei der Philosophischen Facultät der Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg, Heidelberg, Hörning.
- Lusignan, Serge, 1999. «Langue française et société du XIII^e au XV^e siècle. Une langue en expansion», in: Chaurand, Jacques (ed.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 91-143.
- Lusignan, Serge, 2003. «L'administration royale et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles», in: Goyens, Michèle / Verbeke, Werner (ed.), *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*, Louvain, Leuven University Press (*Mediaevalia Lovaniensia*. Series I. *Studia*, 33), 51-70.
- Lusignan, Serge, 2004. *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Lusignan, Serge, 2012. *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier (*Recherches Littéraires Médiévales*, 13).
- Metzke, Ernst, 1880/1881. «Der Dialekt von Ile-de-France im XIII. und XIV. Jahrhundert», *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen* 64, 385-412 et 65, 57-96.
- Michaëlsson, Karl, 1959. «Quelques variantes notées dans la prononciation parisienne au temps de Philippe le Bel», in: [sans éditeur], *VIII Congresso internazionale di Studi Romanzi (Firenze, 3-8 Aprile 1956)*. *Atti*, vol. 2,2, Florence, Sansoni, 287-297.
- Milroy, James, 2008. Compte rendu de Lodge (2004), *Language. Journal of the Linguistic Society of America* 84, 419-422.
- Monfrin, Jacques, 1972 [1968]. «Le mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie», in: Straka, Georges (ed.), *Les dialectes de France au moyen âge et aujourd'hui. Domaine d'oïl et domaine francoprovençal. Colloque organisé par le Centre de Philologie et de Littérature romanes de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg du 22 au 25 mai 1967*. Actes publiés avec le concours de la Société de Linguistique romane, Paris, Klincksieck (*Actes et colloques*, 9), 25-58.
- Monjour, Alf, 1989. *Der nordostfranzösische Dialektraum*, Francfort-sur-le-Main, etc., Lang (*Bonner Romanistische Arbeiten*, 32).
- Morin, Yves Charles, 2008. «Histoire interne du français: Histoire des systèmes phonique et graphique du français», in: Ernst, Gerhard / Gleßgen, Martin-Dietrich / Schmitt, Christian / Schweickard, Wolfgang (ed.), *Romanische Sprachgeschichte – Histoire linguistique de la Romania. Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen – Manuel international d'histoire linguistique de la Romania*, 3 vols., Berlin/New York, de Gruyter (*Handbücher zur Sprach- und Kommunikationswissenschaft*, 23.1-3), vol. 3, 2907-2926.
- Oesterreicher, Wulf, 2007. «Mit Clio im Gespräch. Zu Anfang, Entwicklung und Stand der romanistischen Sprachgeschichtsschreibung», in: Hafner, Jochen / Oesterreicher, Wulf (ed.), *Mit Clio im Gespräch. Romanische Sprachgeschichten und Sprachgeschichtsschreibung*, Tübingen, Narr, 1-35.

- Oesterreicher, Wulf, 2013. «La textualidad de los documentos de los romances primitivos», in: Casanova Herrero, Emili / Calvo Rigual, Cesáreo (ed.), *Actas del XXVI Congreso Internacional de Lingüística y de Filología Románicas. Valencia, 6-11 de septiembre de 2010*, 8 vols., Berlin/Boston, De Gruyter, vol. 1, 457-478.
- Pfister, Max, 1973. «Die sprachliche Bedeutung von Paris und der Ile-de-France vor dem 13. Jahrhundert», *Vox Romanica* 32, 217-253.
- Pfister, Max, 1993. «Scripta et koinè en ancien français aux XII^e et XIII^e siècles?» in: Knecht, Pierre / Marzys, Zygmunt (ed.), *Écriture, langues communes et normes. Formation spontanée de koinès et standardisation dans la Galloromania et son voisinage. Actes du colloque tenu à l'Université de Neuchâtel du 21 au 23 septembre 1988*. Avec la collaboration de Dominique Destraz, Neuchâtel/Genève, Faculté des Lettres/Droz, Université de Neuchâtel. Recueil de travaux publiés par la Faculté des Lettres, 42, 17-41.
- Pope, M[ildred] K., ²1952. *From Latin to Modern French with Especial Consideration of Anglo-Norman. Phonology and Morphology*, Manchester, University Press, Publications of the University of Manchester, 229. French Series, 6.
- Quantin, Max[imilien] (ed.), 1873. *Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne. XIII^e siècle*, Auxerre/Paris, Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne/Durand et Pédone-Lauriel.
- Remacle, Louis, 1948. *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, 109.
- Rheinfelder, Hans, ⁴1968 [1952]. *Altfranzösische Grammatik*, 1. Teil: *Lautlehre*, Munich, Hueber.
- Rheinfelder, Hans, 1967. *Altfranzösische Grammatik*, 2. Teil: *Formenlehre*, Munich, Hueber.
- Schøsler, Lene, 2005. «The Copyist at Work: How did he Work? What are the Consequences for Linguistic Research and for Editorial Policy?», in: Gärtner, Kurt / Holthus, Günter (ed.), *Überlieferungs- und Aneignungsprozesse im 13. und 14. Jahrhundert auf dem Gebiet der westmitteldeutschen und ostfranzösischen Urkunden- und Literatursprachen. Beiträge zum Kolloquium vom 20. bis 22. Juni 2001 in Trier, Trèves, Kliomedia, Trierer Historische Forschungen*, 59, 55-73.
- Selig, Maria, 2008. «Koineisierung im Altfranzösischen? Dialektmischung, Verschriftlichung und Überdachung im französischen Mittelalter», in: Heinemann, Sabine (ed.), *Sprachwandel und (Dis-)Kontinuität in der Romania*. Avec la collaboration de Paul Videsott, Tübingue, Niemeyer, Linguistische Arbeiten, 521, 71-85.
- [Simoni-]Aurembou, Marie-Rose, 1973b. «Aspects phonétiques de l'Atlas de l'Ile-de-France et de l'Orléanais: unité ou diversité?», in: [sans éditeur], *Les dialectes romans de France à la lumière des atlas régionaux. Strasbourg, 24-28 mai 1971*, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, Colloques nationaux du Centre National de la Recherche Scientifique, 930, 379-400.
- [Simoni-]Aurembou, Marie-Rose, 1976. «Quelques problèmes de vocalisme en Île-de-France, Orléanais, Touraine», in: Boudreault, Marcel / Möhren, Frankwalt (ed.), *Actes du XIII^e Congrès international de linguistique et philologie romanes tenu à l'université Laval (Québec, Canada) du 29 août au 5 septembre 1971*, 2 vols., Québec, Presses de l'université Laval, vol. 2, 265-284.

- Sohn, Andreas, 2012. *Von der Residenz zur Hauptstadt. Paris im hohen Mittelalter*, Ostfildern, Thorbecke.
- Taverdet, Gérard, 1974. «*Roie et raie*: tentative d'explication phonétique», *RLiR* 38, 524-530.
- Trudgill, Peter, ²2006 [1986]. *Dialects in Contact*, Oxford, etc., Blackwell, Language in Society, 10.
- Videsott, Paul, 2010. «Le plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne – édition et considérations linguistiques», in: Iliescu, Maria / Siller-Runggaldier, Heidi M. / Danler, Paul (ed.), *Actes du XXV^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes. Innsbruck, 3-8 septembre 2007*, 7 vols., Berlin/New York, de Gruyter., vol. 6, 371-381.
- Videsott, Paul, 2013. «Les débuts du français à la Chancellerie royale: analyse scriptologique des chartes de Philippe III (1270-1285)», *RLiR* 77, 3-49.
- Völker, Harald, 2003. *Skripta und Variation. Untersuchungen zur Negation und zur Substantivflexion in altfranzösischen Urkunden der Grafschaft Luxemburg (1237-1281)*, Tübingue, Niemeyer, Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 305.
- Völker, Harald, 2011. «Implizites in der linguistischen Fachprosa. Die empirischen und theoretischen Bezüge von Hypothesen zum Ursprung der französischen Standardvarietät», in: Dessi Schmid, Sarah / Hafner, Jochen / Heinemann, Sabine (ed.), *Koinisierung und Standardisierung in der Romania*, Heidelberg, Winter, *Studia Romanica*, 166, 81-110.
- Wacker, Gertrud, 1916. *Über das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen*, Halle-sur-Saale, Niemeyer (Beiträge zur Geschichte der romanischen Sprachen und Literaturen, 11).
- Wailly, Natalis de (ed.), 1874. *Histoire de Saint Louis par Jean Sire de Joinville suivie du Credo et de la lettre à Louis X*. Texte ramené à l'orthographe des chartes du Sire de Joinville et publié pour la Société de l'Histoire de France, Paris, Renouard.
- Winters, Margaret E., 2006. Compte rendu de Lodge (2004), *Diachronica. International Journal for Historical Linguistics* 23, 200-206.
- Wüest, Jakob, 1979. *La dialectalisation de la Gallo-Romania. Problèmes phonologiques*, Berne, Francke (*Romanica Helvetica*, 91).
- Wüest, Jakob, 1985. «Le 'patois de Paris' et l'histoire du français», *Vox Romanica* 44, 234-258.
- Wüest, Jakob, 2003. «Le rapport entre langue parlée et langue écrite: les scriptae dans le domaine d'oïl et dans le domaine d'oc», in: Goyens, Michèle / Verbeke, Werner (ed.), *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*, Louvain, Leuven University Press (*Mediaevalia Lovaniensia. Series I. Studia*, 33), 215-224.

